



Sites Natura 2000 Vallées des Beunes FR7200666



Structures animatrices



Sites Natura 2000

FR7200666 « Vallées des Beunes »

Mise en œuvre des Docob – année 2021

PREAMBULE

Le site Natura 2000 des Vallées des Beunes est doté d'un DOCOB validé depuis décembre 2004.

Le site s'étend sur 5500 ha répartis sur 12 communes : LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL, TAMNIES, LA CHAPELLE-AUBAREIL, SAINT-GENIES, SARLAT-LA-CANEDA, PEYZAC-LE-MOUSTIER, MEYRALS, SAINT-ANDRE-D'ALLAS, MARCILLAC-SAINT-QUENTIN, MARQUAY, SERGEAC et TURSAC.

L'animation du Docob s'est mise en place en 2006, avec les services du CNASEA, transmise en 2009 à la Chambre d'agriculture après arrêt d'activité du CNASEA.

Plusieurs phases d'animation se sont succédées, avec l'utilisation des outils CAD (Contrats d'Agriculture Durable) suivis par les MAET (Mesures Agri Environnementales Territorialisées) et enfin les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques), complétés par les Contrats Natura 2000, afin d'accompagner des travaux de restauration ou des changements de pratiques.

Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne est actuellement maître d'ouvrage** de l'animation du site Natura 2000. Pour la mettre en œuvre, elle a pris l'attache **de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine** (antenne Dordogne).

Les personnes en charge de l'animation du site « Vallées des Beunes »:

Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir

Bernadette BOISVERT, conseillère agricole spécialisée environnement - développement local

Autres missions :

- Animation des sites Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Dordogne
- Participation à la réalisation de Docobs
 - Chargée de mission pastoralisme
- Réalisation et mise en œuvre du PAEC Zone pastorale de Dordogne...

Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine

Matthieu DUFFAU, chargé de mission

Nolwenn QUERO, chargée de mission

Autres Missions :

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
 - Rédaction de plans de gestion...

SOMMAIRE

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Rappel des enjeux et objectifs du docob..... | 5 |
| 1.1 | Les habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés | 5 |
| 1.2 | Les principaux enjeux et objectifs | 6 |
| 1.3 | Le programme d'action | 7 |
| 2 | Les missions de la structure animatrice | 8 |
| 3 | Synthèse et bilan des actions conduites | 9 |
| 3.1 | Information et communication générale sur le site..... | 9 |
| 3.1.1 | Outils d'information | 9 |
| 3.1.2 | Evènement..... | 9 |
| 3.2 | Mise en œuvre des MAEC | 10 |
| 3.2.1 | Mise à jour du PAEC..... | 10 |
| 3.2.2 | Information Communication sur le PAEC..... | 11 |
| 3.2.3 | Bilan des contrats MAEC engagés en 2021 | 11 |
| 3.2.4 | Elaboration de plans de gestion | 12 |
| 3.2.5 | Bilan des contractualisations MAEC sur 5 ans..... | 12 |
| 3.2.6 | Contribution à la préparation de la future programmation 2023-2027 | 13 |
| 3.3 | Mise en œuvre de contrats Natura 2000 | 14 |
| 3.3.1 | Suivi des contrats de gestion de prairies humides | 14 |
| 3.3.2 | Suivi des contrats de restauration de mégaphorbiaies..... | 15 |
| 3.4 | Suivi des populations de chiroptères | 16 |
| 3.4.1 | La grotte de Vieil Mouly | 16 |
| 3.4.2 | Une carrière aux Eyzies..... | 18 |
| 3.4.3 | La grotte Du Bison | 18 |
| 3.4.4 | Veille sur le site..... | 19 |
| 3.4.5 | Améliorations des connaissances sur les chiroptères au sein du périmètre Natura 2000 | 19 |
| 3.4.6 | Autres programmes..... | 22 |
| 4 | Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial | 23 |
| 5 | Assistance à l'application du régime d'incidence..... | 23 |
| 6 | Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB..... | 23 |
| 7 | réunions de comité de pilotage..... | 23 |
| 8 | Perspectives d'action pour la 3ème tranche d'animation | 24 |

ANNEXE : PAEC AQ_BEUN POUR LA CAMPAGNE 2022

1 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

1.1 LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES

En l'état des connaissances, sept habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont présents sur le site Natura 2000.

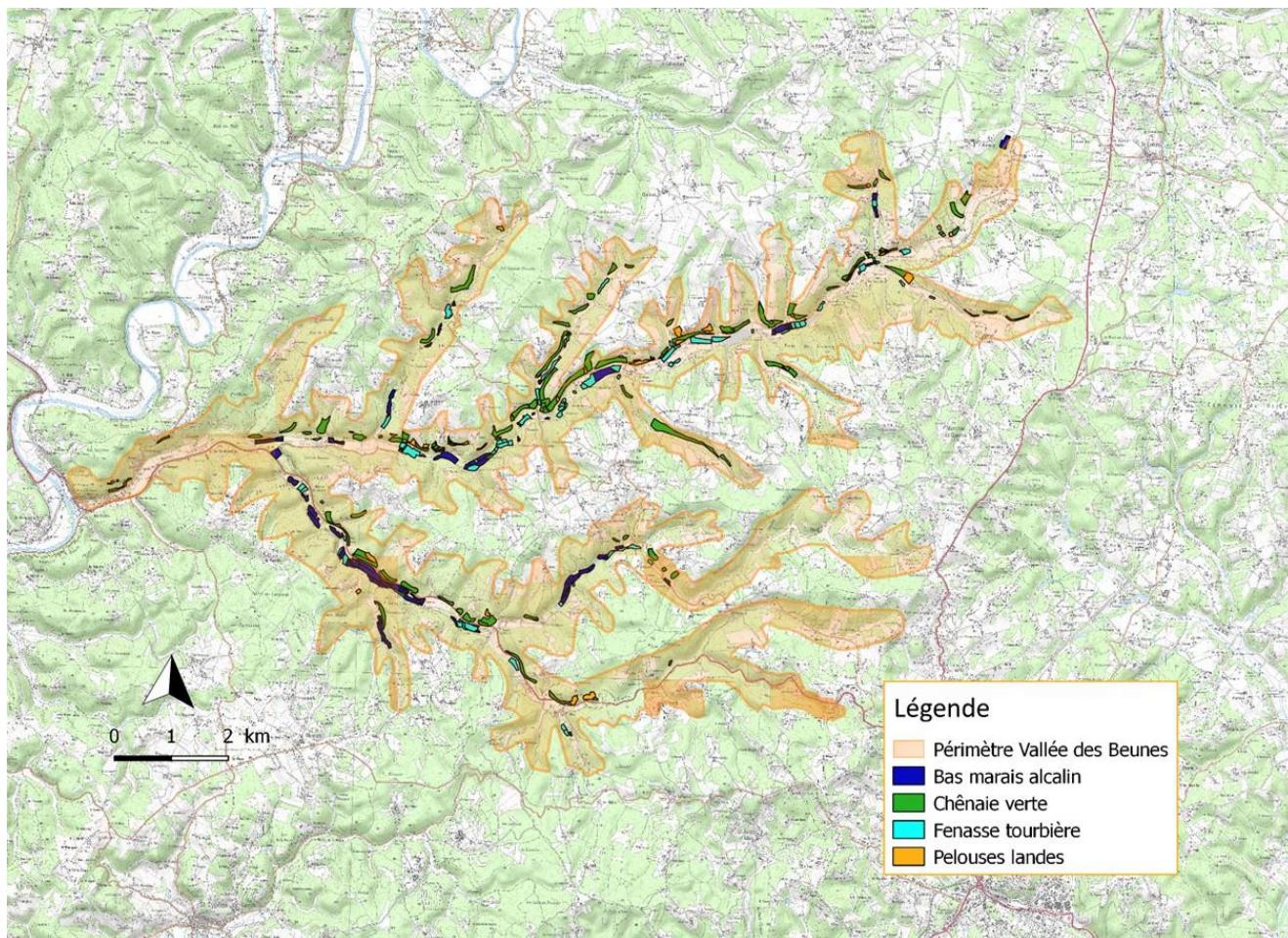
Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

| Intitulé EUR 27 | Code |
|---|------|
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | 5130 |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | 6210 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 |
| Tourbières basses alcalines | 7230 |
| Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique | 8210 |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) | 91E0 |
| Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia | 9340 |

Espèces d'intérêt communautaire répertoriées :

| Code | Nom scientifique |
|------|---------------------------|
| 1041 | Oxygastra curtisii |
| 1044 | Coenagrion mercuriale |
| 1065 | Euphydryas aurinia |
| 1303 | Rhinolophus hipposideros |
| 1304 | Rhinolophus ferrumequinum |
| 1305 | Rhinolophus euryale |
| 1324 | Myotis myotis |

Périmètre du site et localisation des habitats



1.2 LES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS

Les principaux enjeux du site sont les suivants :

A Maintenir et développer les bas-marais alcalins

- Maintenir et développer les espaces ouverts de «fenasses»
- Assurer la gestion intégrée-des cours d'eau

B Développer l'intérêt écologique et paysager des coteaux

- Maintenir et développer les espaces ouverts de pelouses et landes sèches
- Favoriser le développement de la chênaie verte

C Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux

- Maintenir la mosaïque d'habitats
- Préserver les populations animales remarquables

D Communiquer

- Animer et coordonner le Docob, informer, communiquer, encourager et soutenir les actions favorables à la conservation des habitats, établir un suivi et une évaluation du Docob

Pour répondre aux enjeux du site, plusieurs objectifs à long terme ont été définis lors de l'élaboration du Docob. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers le programme d'actions synthétisé ci-après.

1.3 LE PROGRAMME D'ACTION

Synthèse du programme d'actions :

| |
|--|
| Maintenir et développer les bas-marais alcalins |
| Entretien par fauche tardive ou par pâturage des bas-marais alcalins |
| Restauration des bas-marais alcalins en cours de colonisation par les ligneux ou par les roseaux |
| Réhabilitation de fossés |
| Développer l'intérêt écologique et paysager des coteaux |
| Entretien mécanique ou par pâturage des pelouses et landes sèches |
| Restauration des pelouses sèches embroussaillées ou colonisées par le chêne pubescent |
| Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux |
| Restauration et/ou entretien de mégaphorbiaies |
| Entretien des mares à characées |
| Préservation des grottes naturelles à chauves-souris |
| Restauration de la forêt alluviale rigulaire et de la ripisylve inondable (aulnaie, frênaie) |
| Recréation de ripisylve (aulnaie) |
| Utilisation du piégeage contre les rongeurs indésirables |
| Communiquer et faire vivre le document d'objectifs |
| Coordination, synthèse et bilan de la mise en oeuvre du Docob |
| Mise en œuvre des mesures contractuelles et des mesures hors contrat |
| Assistance technique en matière de gestion du cours d'eau et des zones humides |
| Informier et communiquer pour promouvoir le site et les mesures de gestion qui sont liées |
| Sensibiliser le public et maîtriser la fréquentation sur le site (signalétique, panneaux informatifs...) |
| Promouvoir la préservation de la ressource et la qualité de l'eau |
| Soutenir les démarches de valorisation et de préservation de la biodiversité |

2 LES MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

- **Préparer la mise en œuvre du document d'objectif**
 - Information et communication sur les mesures de gestion
 - Mise à jour du Docob
- **Mettre en œuvre des mesures contractuelles**
 - Identification et prise de contact avec les ayants droits
 - Rencontre avec les propriétaires et ayants droits / Réponses aux sollicitations
 - Diagnostic des parcelles
 - Proposition de contrats / Aide au montage de dossier / Suivi de l'instruction / Aide à la mise en œuvre technique des mesures
 - Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins
- **Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial**
 - Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB ...)
 - Participation à la démarche d'évaluation des incidences
- **Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan**
 - Préparation et animation du comité de pilotage
 - Coordination des avis techniques
 - Bilan et évaluation des actions et des contrats
 - Rédaction des comptes rendus.

3 SYNTHÈSE ET BILAN DES ACTIONS CONDUITES

3.1 INFORMATION ET COMMUNICATION GÉNÉRALE SUR LE SITE

3.1.1 OUTILS D'INFORMATION

La lettre d'information réalisée en 2017 est diffusée lors des rencontres avec des acteurs sur le terrain, au cours de réunions ou lors de manifestations à caractère agricole ou environnemental.

En 2021, le site Internet dédié au site Natura 2000 des Vallées des Beunes a été finalisé. L'objectif est de vulgariser une information grand public concernant la localisation et l'identité du site, les milieux naturels qui le composent, la faune et la flore qui l'habitent, les enjeux et objectifs et les actions mises en œuvre sur le territoire. Il est composé des pages suivantes :

- Accueil : page d'accueil, contact, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site sur une carte interactive permettant de superposer les données du cadastre
- Gestion du site : présentation des outils de gestion
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : téléchargements des ressources bibliographiques
- Contactez-nous : formulaire de contact

Ces pages Internet sont visibles à partir de l'URL suivant : vallees-des-beunes.fr

3.1.2 EVENEMENT

Dans le cadre de la Fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère, une « Sortie Découverte des milieux humides » a été organisée le samedi 2 octobre 2021, en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et la Fédération départementale des chasseurs de Dordogne, dans le vallon de Saint Raphaël sur la commune de Meyrals.

25 participants ont suivi le parcours qui fut l'occasion :

- de présenter le site Natura 2000 « Vallée des Beunes » et ses principaux enjeux
- d'expliquer ce qu'est une zone humide, comment elle s'installe, quelles sont ses caractéristiques et ses fonctionnalités...

Deuxième anniversaire Grand Site Vallée de la Vézère
Découvrez et faites découvrir ces zones humides si précieuses pour notre environnement !



Opération escargots
dans les
Vallées des Beunes

Découvrez avec des scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle les fonctions des zones humides, ainsi que les actions de recherche et de gestion menées sur cette zone Natura 2000.

Cette **opération escargots (ou papillons, selon la météo)** est organisée par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.



Rendez vous **samedi 2 octobre 2021 à partir de 14h30 à Saint-Raphaël, Meyrals**. Prévoir des bottes
Réservation obligatoire au 05 53 06 06 97 ou contact@pole-prehistoire.com.

- de présenter des actions mises en place dans le cadre de l’animation du Docob, notamment le partenariat existant pour entretenir les milieux humides par le pâturage avec des vaches bordelaises
- d’animer une "opération escargot" pour montrer au public comment réaliser un suivi des populations.

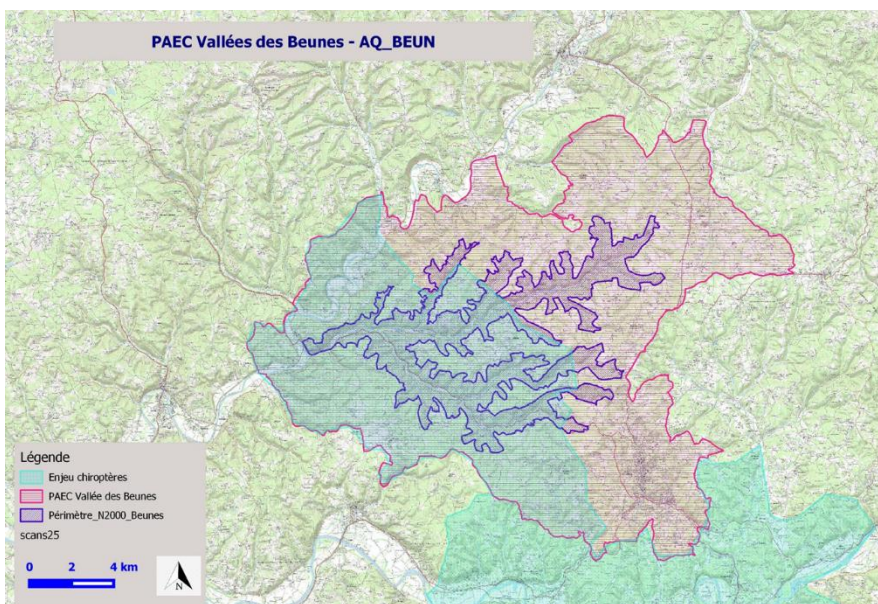
3.2 MISE EN ŒUVRE DES MAEC

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) proposant des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic pour mettre en évidence les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d’évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

La nouvelle programmation du FEADER ne sera effective qu’en 2023, en période de transition (2021 et 2022) la programmation 2014-2020 est prolongée avec des restrictions : mêmes périmètres, mêmes mesures, nouvelles contractualisations réduites à 1 an au lieu de 5...

3.2.1 MISE A JOUR DU PAEC

Le site Natura 2000 « Vallées des Beunes » est inclus dans la zone pastorale de Dordogne et dans le PAEC nommé « PAEC Vallées des Beunes – PAEC_BEUN » mis en œuvre à partir 2015. L’opérateur est la Chambre d’agriculture 24 en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Les enjeux principaux découlent de la perte de biodiversité en milieux humides et sur les pentes calcaires, résultant notamment de la déprise agricole et de la baisse des effectifs pâturant ; ils sont les suivants :



- La fermeture des milieux qui banalise les paysages et renforce les risques d’incendie (enjeu lié à la zone pastorale)
- La réduction des habitats d’intérêt communautaire de fonds de vallées (mégaphorbiaies et bas marais alcalins) et des causses calcaires (pelouses sèches et landes à genévrier)
- La présence d’un gîte à chauves-souris d’importance internationale sur la commune des Eyzies, dont l’aire d’alimentation recouvre la moitié du site Natura 2000.

Chaque année le PAEC est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région (devenue Nouvelle Aquitaine) tout en s’adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l’année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations.

Pour la campagne 2021, le PAEC AQ_BEUN_2021 déposé en décembre 2020 a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) Nouvelle-Aquitaine le 28 janvier 2021.

L'opérateur Chambre d'agriculture a pu proposer des nouvelles contractualisations pour le territoire avec une liste de mesures identique à celles retenues en 2015 - 2016 et 2019. De plus la CRAEC a ouvert la possibilité aux exploitant ayant contractualisé des mesures en 2015 ou 2016 (terme échu) de reconduire un nouveau contrat sur les mêmes parcelles. Tous les engagements en 2021, que ce soit pour des nouvelles parcelles ou des reconductions de contrats à terme, ont été souscrits pour une durée de 1 an.

Un nouvel appel à projets PAEC a été lancé par la Région Nouvelle Aquitaine en novembre 2021 pour permettre la reconduction des contrats MAEC engagés en 2015 - 2016 - 2017 et l'engagement de nouveaux contrats au printemps 2022. Le PAEC AQ_BEUN a été réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région, tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre les prévisions de reconduction des contrats dont le terme est échu et de nouvelles contractualisations. Il a été validé par la CRAEC le 18 janvier 2022.

Liste des mesures inscrites dans les PAEC déposés pour les campagnes 2021 et 2022 :

| Code mesure | Libellé mesure | Type de milieux visés | TO mobilisés | Montant (€ /an) | Durée engagement |
|--------------|---|--|---------------------------------|-----------------|------------------|
| AQ_BEUN_SHP1 | Systèmes herbagers et pastoraux - individuelle | Prairies permanentes, pelouses sèches, landes, parcours, bois pâturés | SHP_01 | 58,29 | 1 an |
| AQ_BEUN_HE01 | Amélioration de la gestion pastorale | | HERBE_09 | 75,44 | 1 an |
| AQ_BEUN_HE03 | Maintien de l'ouverture, gestion pastorale et absence fertilisation | | HERBE_03 ; HERBE_09 ; OUVERT_02 | 115,22 | 1 an |
| AQ_BEUN_HE06 | Retard de fauche sur prairies | Habitats d'intérêt communautaire de Landes et Pelouses, Habitats d'espèces pour les chauves-souris | HERBE_06 | 120,86 | 1 an |
| AQ_BEUN_HE07 | Absence de fertilisation sur prairies et retard de fauche - 20 jours | | HERBE_03 ; HERBE_06 | 165,32 | 1 an |
| AQ_BEUN_HE08 | Création et maintien d'un couvert herbacé et absence de fertilisation | Bordure de cours d'eau et bas de pentes, Habitats d'espèces pour chiroptères et odonates | COUVER_06 ; HERBE_03 | 399,69 | 5 ans |
| AQ_BEUN_HE09 | Absence de fertilisation sur prairies et retard de fauche - 40 jours | Habitats d'intérêt communautaire de Bas marais alcalins et Mégaphorbiaies ; Ripisylves ; Habitats d'espèces pour les chiroptères et les odonates | HERBE_03 ; HERBE_06 | 267,32 | 1 an |
| AQ_BEUN_RI01 | Entretien des ripisylves | | LINEA_03 | 1,50 | 1 an |
| AQ_BEUN_FO01 | Entretien des fosses, canaux et rigoles | | LINEA_06 | 1,93 | 1 an |
| AQ_BEUN_VE03 | Absence de traitement phyto | Habitats d'espèces pour les chiroptères et les odonates | PHYTO_03 | 368,50 | 1 an |

3.2.2 INFORMATION COMMUNICATION SUR LE PAEC

Pour la campagne 2021, la communication s'est déroulée comme suit :

- Information auprès de l'ensemble des agriculteurs adhérents au CrDA, via notre journal « l'Agriculteur du Périgord Noir »
- Une réunion d'information spécifique pour présenter la campagne MAEC 2021 auprès des agriculteurs du secteur : elle s'est déroulée aux Eyzies de Tayac le 31 mars 2021
- Des rencontres individuelles avec des éleveurs sur le terrain. 5 exploitants agricoles nous ont contactés dans le périmètre PAEC AQ_BEUN pour vérifier la faisabilité d'un engagement MAEC sur leur exploitation.

3.2.3 BILAN DES CONTRATS MAEC ENGAGES EN 2021

3 nouveaux diagnostics individuels ont été réalisés, pour 3 nouveaux contrats engagés, dont 1 avenant.

Au total, 38 ha ont été nouvellement engagés avec deux mesures :

- La mesure systèmes herbagers sur deux exploitations d'élevage extensives (bovins et ovins)

Bilan des mesures engagées sur le PAEC AQ_BEUN en 2021

| COMMUNE | TERRITOIRE | SHP1 58,29 € / ha | HE01 75,44 € / ha | MONTANT |
|---------------------|------------|----------------------|----------------------|----------------|
| MEYRALS | AQ_BEUN | 10,58 | | 617 € |
| SAINT ANDRE D'ALLAS | AQ_BEUN | 0,78 | | 45 € |
| SARLAT LA CANEDA | AQ_BEUN | 10,01 | | 583 € |
| TAMNIES | AQ_BEUN | | 16,61 | 1 253 € |
| TOTAL | | 21,37 | 16,61 | 2 499 € |

- La gestion pastorale sur des îlots composés d'une mosaïque de parcours plus ou moins boisées, avec présence de landes et de pelouses sèches.

D'autre part, certains contrats reconduits pour une année supplémentaire ont donné lieu à l'actualisation du diagnostic parcellaire afin de satisfaire aux exigences des cahiers des charges de la mesure. C'est le cas pour les surfaces réengagées en retard de fauche : 8 diagnostics ont été actualisés.

3.2.4 ELABORATION DE PLANS DE GESTION

1 nouveau plan de gestion pastoral a été établi en 2021 pour un exploitant engagé en MAEC « maintien de l'ouverture par gestion pastorale – AQ_BEUN_HE01 » afin de diagnostiquer le milieu et d'établir des préconisations de gestion adaptées.

Par ailleurs, le réengagement de certaines parcelles pour une année supplémentaire a nécessité l'actualisation des plans de gestion pour satisfaire aux cahiers des charges de certaines mesures

- Actualisation de 8 plans de gestion pastoraux pour des exploitations engagées dans la mesure AQ_BEUN_HE01 (amélioration de la gestion pastorale)
- Actualisation de 8 plans de gestion des fossés pour des exploitations engagées dans la mesure AQ_BEUN_FO01 (entretien des fossés)
- Actualisation de 2 plans de gestion des ripisylves pour des exploitations engagées dans la mesure AQ_BEUN_RI01 (entretien des ripisylves).

3.2.5 BILAN DES CONTRACTUALISATIONS MAEC SUR 5 ANS

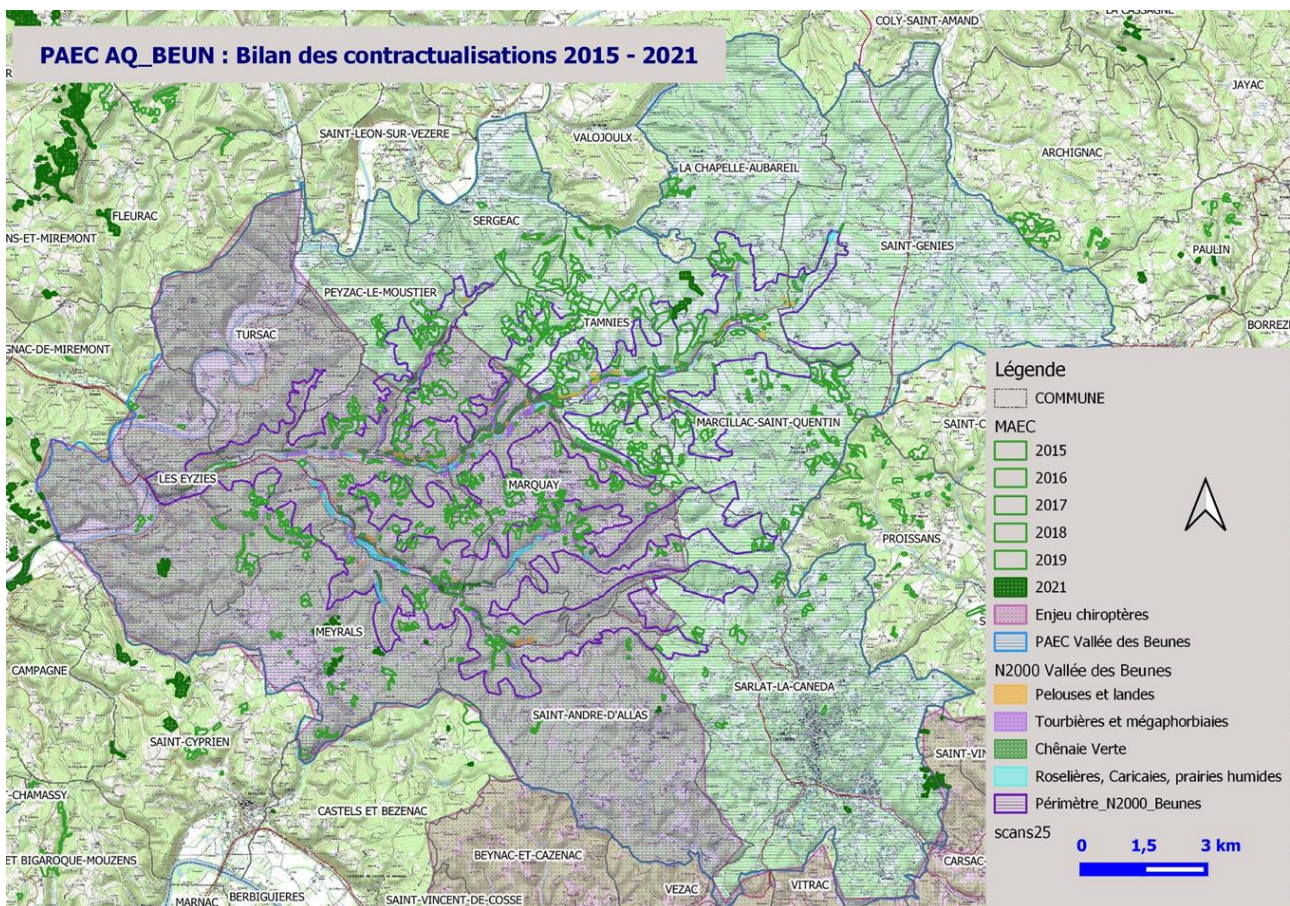
Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015 sur le PAEC AQ_BEUN

| Année d'engagement | Nbr de diagnostics déposés | Mesures souscrites | | | | | | | Surface totale engagée | linéaire engagé en ML | | |
|---|----------------------------|--------------------|---------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|------------------------|-----------------------|-------------|--|
| | | SHP1 | HE01 | HE03 | HE06 | HE07 | HE08 | HE09 | | RI01 | FO01 | |
| 2015 | 14 | 585,06 | 299,66 | 13,84 | 0,99 | 22,27 | 10,01 | 6,69 | 709,48 | 210 | 2932 | |
| 2016 | 12 | 213,63 | 107,37 | 0 | 0 | 46,96 | 3,86 | 2,05 | 307,02 | 550 | 645 | |
| 2017 | 3 | 92,43 | 58,16 | 0 | 0 | 0 | 0,65 | 0 | 123,44 | 0 | 0 | |
| 2018 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,28 | 0 | 0,87 | 2,16 | 280 | 0 | |
| 2019 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0 | 0 | |
| 2020 | Pas de mesures ouvertes | | | | | | | | | | | |
| 2021 | 3 | 21,37 | 16,61 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 37,98 | 0 | 0 | |
| 33 diagnostics déposés dont 6 avenants | | 912,49 | 481,80 | 13,84 | 0,99 | 70,51 | 14,52 | 9,61 | 1 180,08 | 1040 | 3577 | |
| 33 | | 574,66 HA | | | | | | | 4617 ML | | | |

Au total, 33 diagnostics ont été réalisés dont 6 avenants, au cours des 7 années (dont 1 année blanche) de mise en œuvre du Programme Agro-Environnemental et Climatique AQ_BEUN, pour près de 1200 ha engagés représentant 20% de la SAU du territoire PAEC.

Ce bilan est réalisé sur la base des diagnostics, et ne tient pas compte des modifications qui ont pu intervenir après engagement PAC (retrait de certaines parcelles à la demande de l'agriculteur ou suite à l'instruction du dossier).

Le programme de MAEC a été très largement souscrit sur le PAEC Vallées des Beunes, avec un impact significatif pour le territoire en termes de gestion des milieux et de dynamique locale. L'enveloppe financière liée à ces engagements représente sur l'ensemble de la programmation un peu plus de 750 000 €.



3.2.6 CONTRIBUTION A LA PREPARATION DE LA FUTURE PROGRAMMATION 2023-2027

Un groupe de travail régional a été constitué par la région Nouvelle Aquitaine et la DRAAF pour préparer la future programmation MAEC. L'opératrice du PAEC de la zone pastorale et des vallées des Beunes a été sollicitée pour y participer au titre des Chambres d'agriculture. L'objectif était d'établir un bilan de la programmation 2013-2020, de définir des objectifs pour la future programmation et d'établir des propositions de mesures adaptées aux enjeux des territoires.

Cette contribution s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réponse à un questionnaire en ligne
- Animation de réunions avec d'autres opérateurs du département : co-construction d'un bilan de la précédente programmation, sélection des mesures adaptées aux enjeux locaux et co-construction de nouvelles mesures
- Partage des résultats avec les opérateurs à l'échelon régional, amendement du projet
- Participation à 3 réunions régionales.

Les contributions ont été rassemblées dans un document régional et transmises à l'échelon national en avril 2021 pour l'élaboration du plan stratégique national qui sera adopté en 2022 par l'Union Européenne et entrera en application en 2023.

3.3 MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS NATURA 2000

3.3.1 SUIVI DES CONTRATS DE GESTION DE PRAIRIES HUMIDES

Trois contrats Natura 2000, Ni agricoles Ni forestiers, sont en cours pour la gestion de milieux humides, sur deux secteurs géographiques.

1. Vallon De Commarque, communes de Marquay et Les-Eyzies-De-Tayac :
 - Contrat porté par la SCI DE COMMARQUE, Gestion pastorale extensive et fauche des refus pour 4.16 ha et entretien des milieux ouverts pour 0.23 ha ;
 - Contrat porté par M. et Mme CLANET, Gestion pastorale extensive et fauche des refus pour 0.45 ha.
2. Combe de Saint-Raphaël et Fontaine Pourrie, commune de Meyrals, et Bénivet, commune Des-Eyzies-De-Tayac :
 - Contrat porté par la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE, Gestion pastorale extensive et fauche des refus pour 1.90 ha et entretien des milieux ouverts pour 2.37 ha.

Le suivi de ces contrats consiste à :

- Assurer l'interface entre le syndicat maître d'ouvrage, le conservatoire des races d'Aquitaine, l'éleveur en charge du troupeau et les propriétaires bénéficiaires des contrats Natura 2000,
- Suivre le planning de pâturage,
- Accompagner l'éleveur pour la réalisation des cahiers de pâturage et d'interventions,
- Accompagner les propriétaires pour les demandes de paiement annuel.
- Réaliser si nécessaire les demandes d'avenants pour le compte des propriétaires

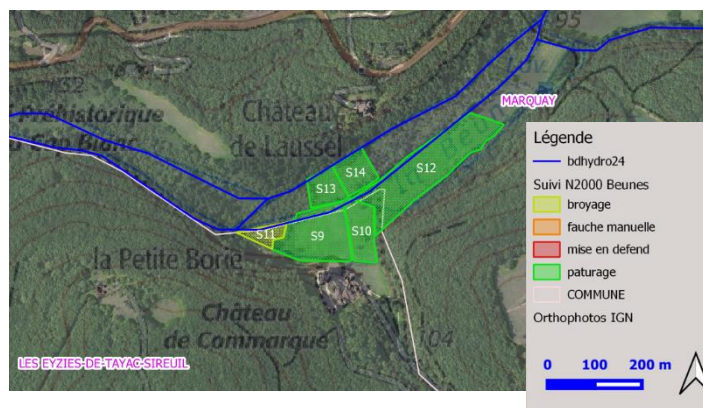
La reconduite en 2020 de la convention de mise à disposition d'un troupeau de vaches bordelaises (3 vaches + 1 taureau) par le Conservatoire des races d'Aquitaine permet de poursuivre la gestion pastorale engagée depuis 2017 sur ces deux secteurs. Le troupeau est placé sous la responsabilité d'un éleveur qui assure les soins et la surveillance des animaux et gère le pâturage sur les parcelles qui font l'objet d'un contrat Natura 2000. Il rapatrie les animaux sur des parcelles de coteaux proches du siège de son exploitation pendant la période hivernale.

Les parcelles, trop humides pour envisager une gestion pastorale, sont entretenues par broyage (ou fauche les années très sèches, lorsque les conditions le permettent). Les interventions sont réalisées en période d'étiage, de manière mécanique sur les parcelles accessibles et manuelle sur les secteurs les plus humides.

Le secteur situé entre le bief du moulin de Beyssac et la petite Beune devient de plus en plus impraticable en raison de l'inondation excessive du milieu. La partie accessible mécaniquement s'est encore réduite en 2021 et l'éleveur doit maintenant intervenir manuellement sur 2/3 de la parcelle. D'autre part, dans la combe de Saint Raphaël la partie marécageuse, actuellement mise en défend, tend à s'assécher tandis que la zone inondable se déplace en rive gauche, sur une petite parcelle qui était broyée mécaniquement. Une demande d'avenant a été rédigée pour intégrer ces évolutions.

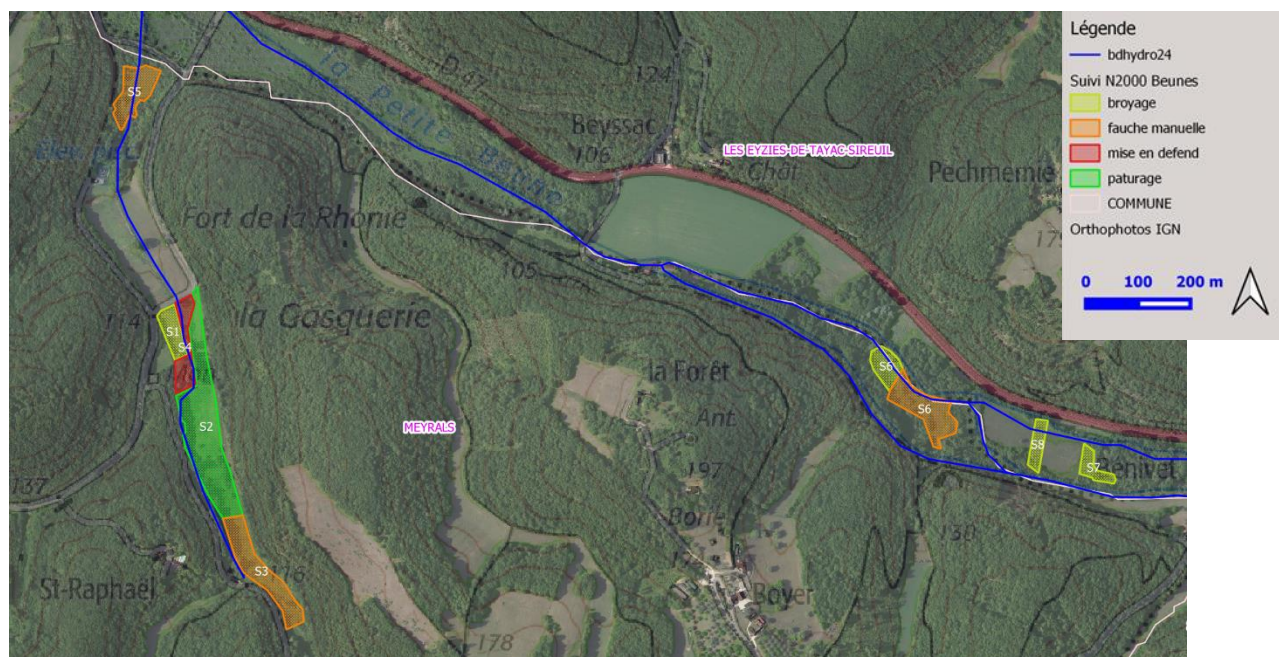
Par ailleurs, des avenants ont été rédigés au cours de l'été pour le compte des propriétaires, pour harmoniser les périodes d'intervention sur ces milieux humides.

Localisation des parcelles en cours de gestion dans le vallon De Commarque :



Novembre 2021, après broyage des refus

Localisation des parcelles en cours de gestion dans la combe de Saint-Raphaël :



3.3.2 SUIVI DES CONTRATS DE RESTAURATION DE MEGAPHORBIAIES

Ces contrats validés en 2020 concernent un chapelet de parcelles situées en bordure de l'axe Les Eyzies – Sarlat, en contrebas du château de Puymartin et réparties entre deux propriétaires :

- La SCI du château de Puymartin (1,15 ha)
- M. Xavier De Cherade de Montbron (1,83 ha)

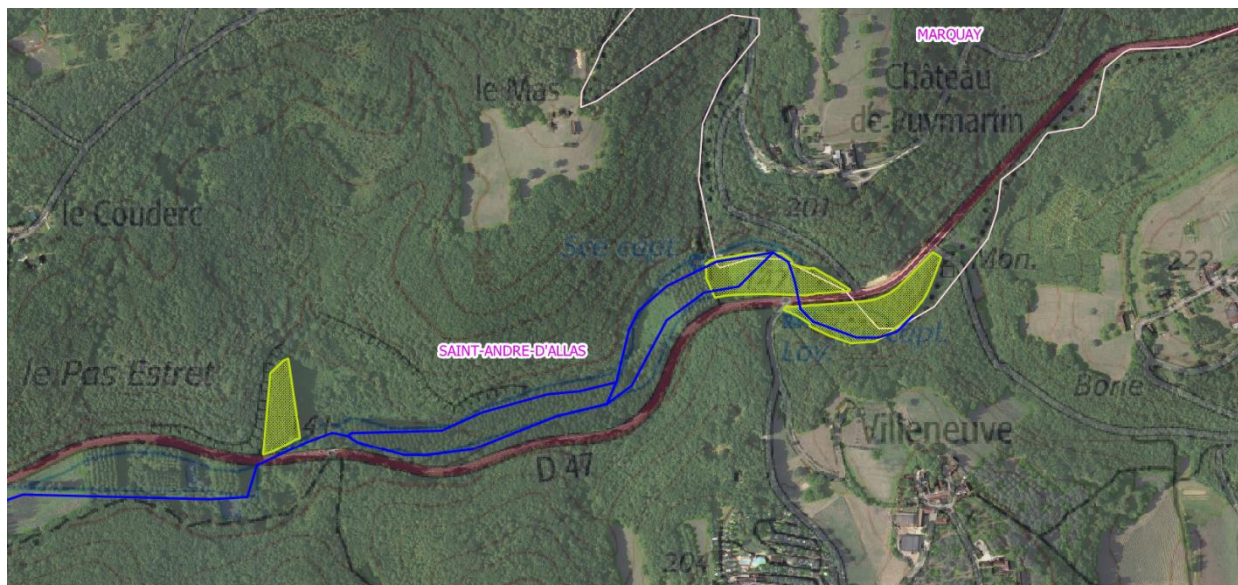
Les interventions prévues sont :

- pour la restauration en année 1 : broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers et arasement des souches, ou broyage lourd de la strate arbustive et herbacée avec bucheronnage ;
- pour l'entretien un gyrobroyage annuel.

Les travaux qui étaient prévus en fin d'été n'ont pas été réalisés en raison d'une saison très humide qui a considérablement réduit la période possible d'intervention et l'entreprise chargée des travaux n'était pas disponible au moment opportun.

Si les travaux peuvent être réalisés à l'été 2022, un avenant au contrat devra être réalisé pour décaler les saisons d'entretien.

Localisation des parcelles engagées en restauration



Synthèse des contrats réalisés et en cours pendant la programmation 2015-2022.

| propriétaires | Site | Surface | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|-----------------------------|---------|---|---|------|------|------|------|---|--|--|
| SCI De Commarque | Vallon de Commarque | 4,50 | | Contrat gestion pastorale 5 ans Avenant passerelle | | | | | | Nouveau contrat gestion pastorale 2 ans | |
| Fédération départementale des chasseurs | Combe de Saint Raphaël | 3,65 | Contrat entretien mécanique / manuel 5 ans Avenant gestion pastorale | | | | | | Nouveau contrat gestion pastorale 3 ans | | |
| Fédération départementale des chasseurs | Bénivet et Fontaine Pourrie | 2,12 | | Contrat entretien mécanique / manuel 5 ans | | | | | | Nouveau contrat entretien mécanique / manuel 2 ans | |
| CLANET Michel | Vallon de Commarque | 0,45 | | Contrat gestion pastorale 5 ans | | | | | | | |
| SCI du château de Puymartin | Puymartin | 1,13 | | | | | | | Contrat restauration et entretien de mégaphorbiaies | | |
| M. Xavier De Cherade De Montbron | Puymartin | 1,85 | | | | | | | Contrat restauration et entretien de mégaphorbiaies | | |

3.4 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Plusieurs sites à chiroptères sont recensés au sein du site Natura 2000. Parmi eux, certains font l'objet d'un suivi régulier par le CEN Nouvelle Aquitaine.

3.4.1 LA GROTTA DE VIEIL MOULY

Le tableau ci-dessous synthétise les effectifs observés sur site depuis 2015. Deux passages sont habituellement réalisés sur site : un passage pour le recensement des populations hivernantes et un passage pour celui des populations reproductrices du site.

Hibernation

Les effectifs sont globalement stables depuis 2015.

Le site est l'un des derniers de Dordogne à abriter des populations de *Minioptères de Schreibers* en hibernation (1455 individus recensés en février 2021).

Le site a bénéficié d'un contrat Natura 2000 en 2015 de sécurisation physique.

Synthèse des observations réalisées dans la grotte de Vieil Mouly :

| | 2015 | | 2016 | | | 2017 | | 2018 | | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|-------------------------------------|---------|--------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------------|
| | 18-févr | 02-nov | 22-févr | 26-juil | 18-nov | 25-janv | 05-sept | 03-févr | 24-juil | 12-oct | 10-févr | 01-juil | 15-févr | 16-juil | 09-févr | 12-juil |
| <i>Miniopterus schreibersii</i> | 1631 | 41 | 1387 | 1150 | 240 | 2036 | 100 | 2412 | 950 | 100 | 2008 | | 2059 | 766 | 1455 | 800 |
| <i>Rhinolophus euryale</i> | 130 | 4 | 102 | | | 94 | 20 | 92 | | | 95 | +++ | 194 | | 116 | 1290 ad. 290 juv. |
| <i>Rhinolophus sp type euryale</i> | | | | 650 | | | | | 421 | | | | | 802 | | |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 329 | 61 | 360 | | 199 | 518 | 100 | 492 | | 34 | 334 | | 419 | | 329 | 103 ad. 20 juv. |
| <i>Myotis emarginatus</i> | | | 1 | 40 | 1 | | | 1 | 40 | | 1 | + | 1 | 31 | 1 | 100 ad. 40 juv. |
| <i>Myotis sp. type Grand myotis</i> | 6 | | 3 | | | 1 | | | | 1 | 4 | | 3 | | | |
| <i>Pipistrellus sp.</i> | 1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | 4 | | | | 1 | 2 | | 12 | | | 12 | | 6 | | 9 | |
| <i>Myotis daubentonii</i> | | 1 | | | | | | | | | 1 | | 1 | | | |
| <i>Plecotus sp.</i> | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | | |
| Chiroptère sp. | | | | | | | | | | | | | 1 | | | |



Mise bas et estive

Le recensement des populations reproductrices du site a toujours posé soucis. Le suivi diurne était très imprécis en raison notamment du grand nombre d'individus et d'espèces en mélange.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, des moyens supplémentaires ont pu être alloués à ce suivi. Un nouveau protocole a été mis en place en 2021 et un comptage en émergence crépusculaire a été réalisé le 12 juillet 2021. Les adultes ont été dénombrés manuellement et à l'aide d'enregistrements ultrasonores à partir de 21h55 et jusqu'à 23h15. Puis à 23h45 les observateurs ont pénétré dans la cavité pour dénombrer les individus restant au gîte (les juvéniles notamment).

Remarque : Le détail du protocole et des résultats sera détaillé dans le rapport dédié à cet appel à projet.

Les résultats obtenus sont beaucoup plus précis que les résultats des années précédentes (selon les années, seule une estimation était donnée pour le site).

Il semblerait que la population estivante de Minioptère de Schreibers (pas de reproduction avérée sur le site) soit stable par rapport aux années précédentes. L'effectif de Rhinolophe euryale semble lui plus important que les années précédentes. La proportion de juvéniles est toutefois très faible par rapport aux adultes. Une partie des juvéniles était-elle déjà volante ? Le succès reproducteur était-il particulièrement faible cette année ?

Au vu des effectifs et des espèces présentes la cavité présente un niveau d'intérêt **international** pour les chiroptères¹.

3.4.2 UNE CARRIERE AUX EYZIES

Un passage hivernal est réalisé par le

CEN Nouvelle Aquitaine.

Le tableau ci-dessous présente les différents effectifs recensés entre 2019 et 2021.

Ce site présente un fort enjeu pour l'hibernation du Grand Rhinolophe et son niveau d'intérêt est **régional**.

| | 10-févr 2019 | 15-févr 2020 | 09-févr 2021 | 12-juill 2021 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| <i>Myotis myotis / M. blythii</i> | 3 | 5 | 3 | |
| <i>Myotis nattereri</i> | 1 | 2 | | |
| <i>Plecotus sp.</i> | 15 | 2 | 2 | |
| <i>Myotis daubentonii</i> | 7 | 9 | 1 | |
| <i>Rhinolophus euryale</i> | 2 | 8 | 8 | |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | 14 | 9 | 9 | 1 |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 227 | 226 | 236 | 1 |
| <i>Myotis emarginatus</i> | | 1 | 1 | |
| <i>Chiro sp.</i> | | | 2 | |

3.4.3 LA GROTTTE DU BISON

Suite aux démarches d'animation foncière entreprises sur le secteur, une nouvelle cavité à chiroptères est désormais intégrée aux suivis réalisés par le CEN NA, depuis 2020.

Ce site présente un enjeu **local** pour la chiroptérofaune.

| | 15-févr 2020 | 09-févr 2021 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| <i>Rhinolophus euryale</i> | 2 | |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 52 | 49 |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | 6 | 2 |

¹ L'intérêt des gîtes est calculé selon la grille définie à l'échelle nationale dans le cadre du 2^{ème} Plan

3.4.4 VEILLE SUR LE SITE

A l'initiative des services de l'état, plusieurs réunions et échanges ont eu lieu durant l'année 2020 concernant le projet d'extension de la carrière VEZE située à proximité de la grotte de Vieil Mouly. A ce stade, des réflexions sont toujours en cours pour évaluer au mieux l'impact de son activité sur les populations de chiroptères et concilier les deux.

A notre connaissance, aucune démarche n'a été formalisée en 2021.

3.4.5 AMELIORATIONS DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000

Le CEN Nouvelle Aquitaine a répondu à l'appel à projet de la DREAL NA pour l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000 en proposant un programme d'améliorations des connaissances sur la chiroptérofaune de plusieurs sites Natura 2000.

Une réponse conjointe avec le Comité Départemental de Spéléologie a été rédigée. Plusieurs actions ont été programmées, dès 2020, sur plusieurs sites Natura 2000, dont le site Natura 2000 « Vallées des Beunes » :

- inventaires des gîtes souterrains (carrières, cavités naturelles) : opération coordonnée par le CDS 24
- inventaires des gîtes bâtis (châteaux, propriétés communales, moulins...) : opération coordonnée par le CEN NA
- topographie et étude des conditions thermo-hygrométrique de la grotte de Vieil Mouly : opération coordonnée par le CDS 24

La topographie de la grotte a été réalisée par le CDS24 en septembre 2020 (voir précédent bilan d'animation).

En 2021, la recherche de gîtes souterrains et bâtis a été déployée sur le périmètre du site Natura 2000. Un bilan détaillé de ces opérations sera rédigé. Seuls sont présentés ci-après les principaux résultats.

Inventaires des gîtes souterrains

- 239 phénomènes karstiques sur la zone (données bibliographiques)
- 25 cavités présélectionnées pour leur potentiel d'accueil pour les chiroptères

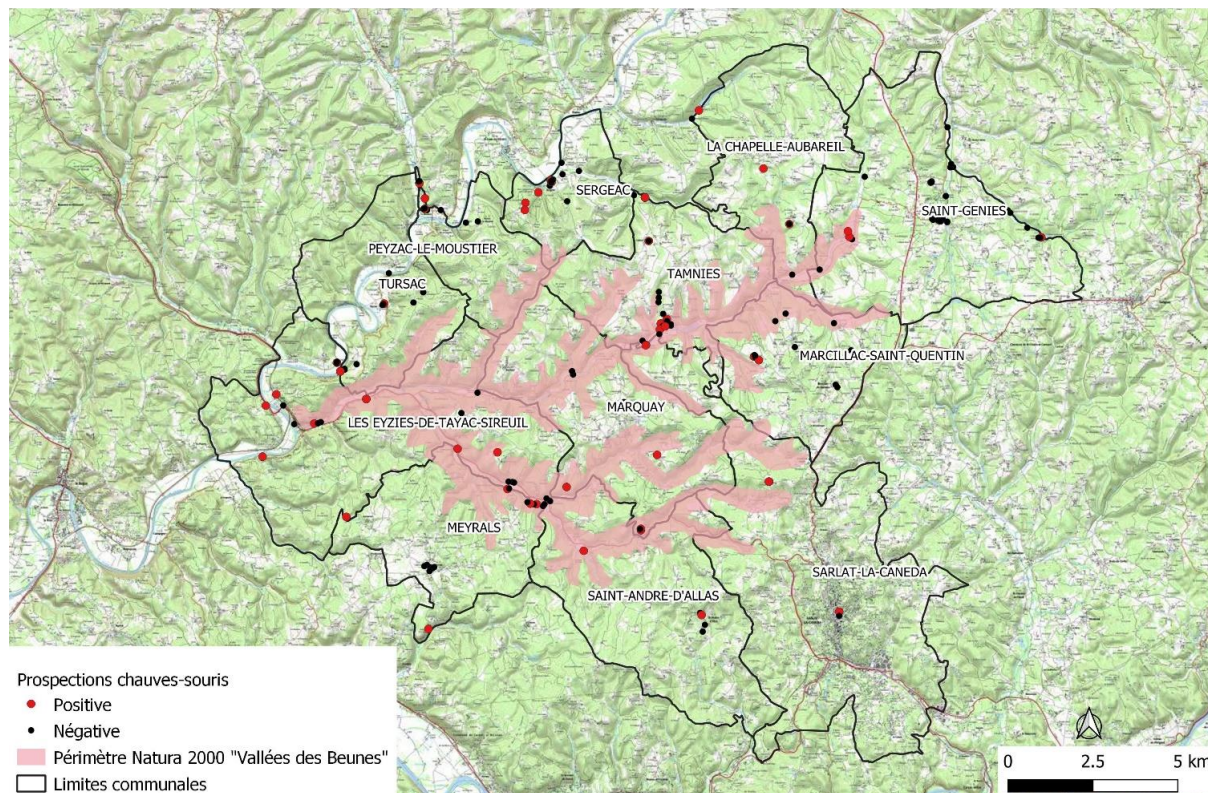


Recherche de cavités favorables aux chauves-souris

Inventaire des gîtes bâtis

- Recherches réalisées chez les particuliers et dans les propriétés communales

Localisation des sites à chiroptères prospectés :



Détail du type de sites prospectés

| Typologie de sites | Nombre |
|------------------------------------|------------|
| bâti-autre ou non connu | 20 |
| bâti-cave | 11 |
| bâti-combles, grenier | 29 |
| bâti-grange, remise | 42 |
| bâti-intérieur | 27 |
| bâti-linteau | 1 |
| bâti-mur | 1 |
| bâti-toiture | 3 |
| bâti-volets | 2 |
| église, chapelle | 20 |
| pont | 15 |
| souterrain artificiel autre | 2 |
| falaises (fissures, écailles) | 1 |
| grotte, gouffre (cavité naturelle) | 16 |
| mine, carrière, champignonnière | 4 |
| Total | 194 |



6 espèces différentes ont été recensées, la plus représentée est le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Effectifs et espèces recensés

7 sites seulement ont des effectifs supérieurs à 20 individus. Une colonie d'une centaine de Grand rhinolophe a été découverte

| Espèce | Effectif |
|---|------------|
| <i>Chiroptera sp.</i> | 30 |
| <i>Myotis emarginatus</i> | 23 |
| <i>Myotis mystacinus</i> | 1 |
| <i>Myotis sp.</i> | 1 |
| <i>Pipistrellus sp.</i> | 43 |
| <i>Plecotus auritus / Plecotus austriacus</i> | 3 |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 106 |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | 227 |
| Total | 434 |

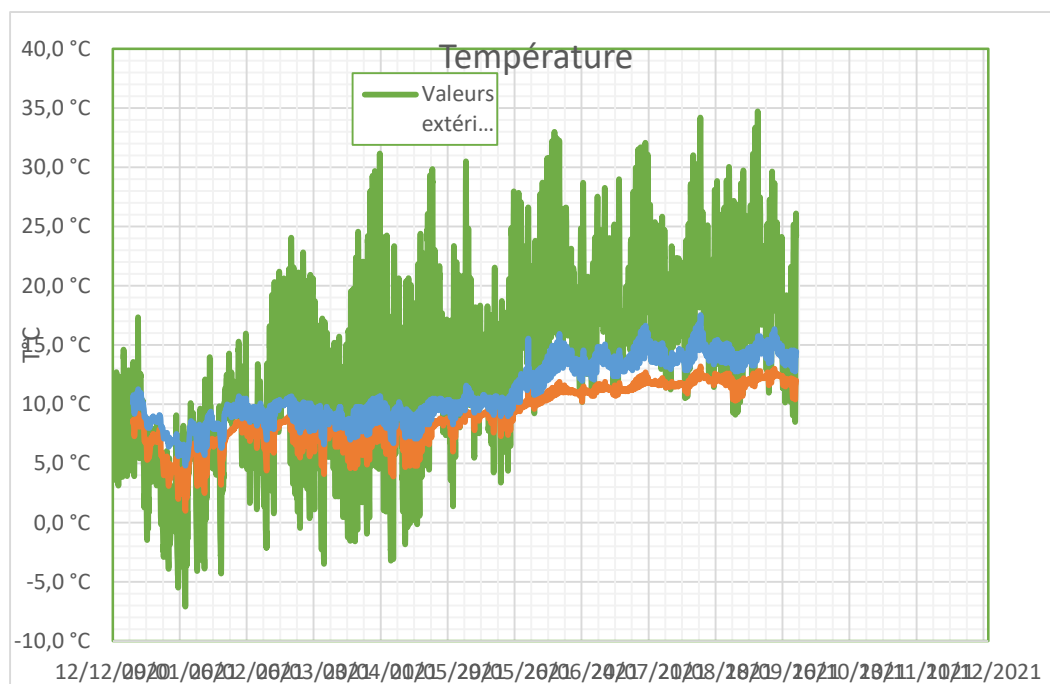
Instrumentation de cavités

- En extérieur : 1 capteur T°C/ hygrométrie
- En intérieur : 1 capteur T°C/ hygrométrie/Patm en hauteur, 1 capteur T°C/ hygrométrie/Patm au sol
- Acquisition sur une année (servira d'année de référence)
- A terme, voir si les variations climatiques peuvent avoir une incidence sur la désertion de certains gîtes à chiroptères

Installation des capteurs en cavité



Recueil des données abiotiques



3.4.6 AUTRES PROGRAMMES

Le CEN Nouvelle Aquitaine participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » qui vise entre autre à la connaissance des populations et la conservation des réseaux de gîtes et des connexions pour les espèces, en particulier le Grand Rhinolophe.

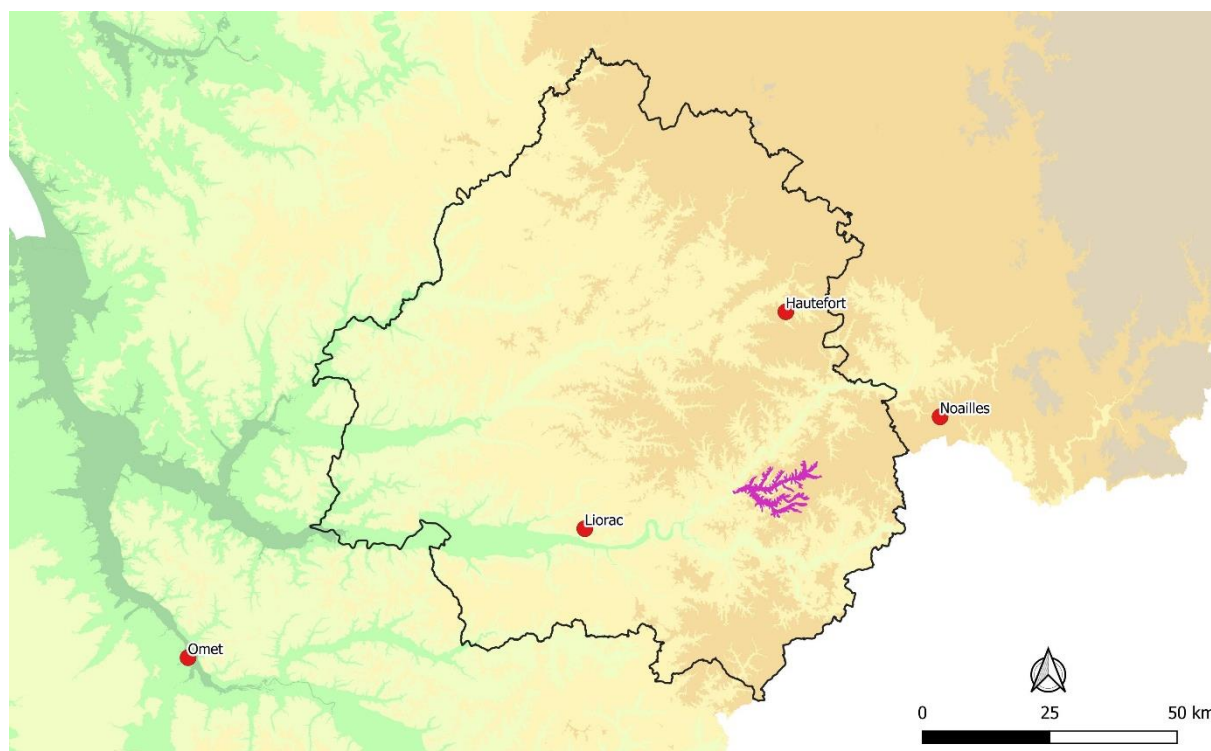
En ce sens, le suivi des principaux gîtes à chiroptères du secteur a été coordonné et réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Les individus marqués en été (transpondés) sur les gîtes de la région sont scannés en hibernation afin d'évaluer leurs déplacements.

Plusieurs individus transpondés ont été identifiés au sein des gîtes (Grand Rhinolophe et Minioptère de Schreibers). La carte ci-après présente leur provenance (sites de reproduction).



Provenance des individus contrôlés (Grand Rhinolophe et Minioptère de Schreibers)



4 SOUTIEN A DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL

La structure animatrice n'a pas été sollicitée en 2021 sur des projets externes au document d'objectif.

5 ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'INCIDENCE

La structure animatrice a été sollicitée à 2 reprises en 2021 pour des demandes d'information. Les projets concernés étaient les suivants :

- Projet de piste DFCI sur la commune de Tursac,
- Demande de permis de construire et/ou d'aménager en commune de Tamnies

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, elle a fourni les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

6 SYNTHÈSE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2021. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé en 2021.

7 REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

Compte tenu du contexte sanitaire, le Comité de Pilotage (COFIL) n'avait pu se réunir en début d'année 2021. Il a été réuni le 16 décembre 2021 au Pôle International de la Préhistoire, commune des Eyzies de Tayac. L'ordre du jour était le suivant :

- Rappels (Le réseau Natura 2000, Historique, Périmètres, Enjeux,...)
- Bilan de l'animation 2020 et 2021
- Programmes/Projets en lien avec N2000
- Poursuite de l'animation 2022 et perspectives

8 PERSPECTIVES D’ACTION POUR LA 3EME TRANCHE D’ANIMATION

Le marché d’animation pour le Docob Vallées des Beunes s’achevait au 31/12/2021. Un nouveau marché devrait être lancé en début d’année 2022 pour poursuivre les actions.

En 2022 le calendrier prévisionnel des actions pourrait être le suivant :

| ACTIONS | | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|-------------------------------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Information et communication | Rencontre avec les élus | | | | | | | | | | | | |
| | Evènement fête du Grand site Vallée Vézère | | | | | | | | | | | | |
| MAEC : | Information sur les modalités de réengagement de parcelles et de nouveaux contrats | | | | | | | | | | | | |
| | Diagnostics d'exploitation et/ou parcellaires et montage dossiers | | | | | | | | | | | | |
| | Actualisation des diagnostics 2015 - 2016 - 2017 | | | | | | | | | | | | |
| | Actualisation des plans de gestion 2015 - 2016 - 2017 | | | | | | | | | | | | |
| | Appui à la mise en œuvre et suivi administratif | | | | | | | | | | | | |
| Contrats Ni-Ni | Identification et prise de contact | | | | | | | | | | | | |
| | Suivi des contrats en cours | | | | | | | | | | | | |
| | Assistance à l’application du régime d’évaluation d’incidence | | | | | | | | | | | | |
| | COFIL | | | | | | | | | | | | |
| | Synthèse, bilan et mise à jour du Docob | | | | | | | | | | | | |

⇒ Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

La programmation des mesures agri-environnementales a été reconduite chaque année de 2015 à 2020 ; 2021 et 2022 sont des années de transition, la prochaine programmation du FEADER étant prévue en 2023. Pour la campagne 2022, un nouveau PAEC a été déposé et validé le 18 janvier ce qui permet d’engager quelques nouveaux dossiers et de reconduire les dossiers engagés en 2015, 2016 et 2017 (terme échu).

⇒ Poursuivre la mise en œuvre des contrats Natura 2000

5 contrats Natura 2000 sont en cours dans le site Natura 2000, pour lesquels il est nécessaire d’assurer un suivi technique et administratif.

Par ailleurs, les animateurs devront rester en veille pour proposer de nouveaux contrats à des propriétaires sensibilisés sur des parcelles présentant un enjeu de conservation.



Union Européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Non du PAEC :
AQ_BEUN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Dossier de candidature

à l'AAP « projets agro-environnementaux et climatiques » 2022

Le dossier de candidature doit être envoyé à AAPMAEC2022@nouvelle-aquitaine.fr au plus tard le **6 décembre 2021 avant minuit**. Il doit comporter :

- ce document complété
- une carte (format A4) visualisant le périmètre du territoire et les zones d'intervention prioritaires sur le territoire correspondant à (ou aux) enjeu(x) défini(s) dans la stratégie régionale en indiquant les limites communales
- en cas de nouveaux PAEC : les couches graphiques du PAEC :

Ci-dessous les détails de la structuration et de la projection à utiliser :

Nom du fichier : <CODE_REGION>_<CODE_TERRITOIRE>.shp

(avec <CODE_REGION> = 2 caractères de la région et <CODE_TERRITOIRE> = 4 caractères du territoire)

Type d'entité : « polygone »

Volumétrie du fichier : < 5 Mo

Projection cartographique :

- RGF93 Lambert 93 pour la Métropole,
- UTM Nord Fuseau 20 / WGS 84 pour les Antilles,
- UTM Sud Fuseau 40 / RGR 92 pour la Réunion,
- UTM Nord Fuseau 22 / RGF95 pour la Guyane.
- UTM Sud Fuseau 38 / RGM 04 pour Mayotte.

N° Champ Format Commentaire

1 IDTERRITOIRE N24 Identifiant unique

2 CODE_MAEC VA7

Code du territoire MAEC

3 LIB_MAEC VA100 Libellé du territoire MAEC

Le fichier shapefile doit contenir l'ensemble des polygones constituant chaque territoire (ensemble de polygones ayant le même CODE_TERRITOIRE).

- le fichier Annexe7.2-MAEC2022_preparametrage complété avec les surfaces nouvelles engagées (les surfaces reconduites seront évaluées par nos services)

Lors de l'envoi des documents au format informatique, veuillez les renommer sous la forme :

RR_TTTT_Annexe7.1-PAEC_2022 (dossier candidature)

(ex : AQ_ALDU_Annexe9_PAEC_2021)

RR_TTTT_Annexe7.2-MAEC2022_preparametrage (fichier excel avec paramétrage à compléter)

(ex : AQ_ALDU_preparametrage)

1. Fiche synthétique d'identité du PAEC

PAEC : Nouveau PAEC Ancien PAEC

Un nouveau PAEC est un PAEC qui ouvre pour la première fois en 2022 ou un PAEC qui a été ouvert puis fermé au moins une année et pour lequel une demande de réouverture est demandée en 2022.

Enjeux : biodiversité eau montagne zones pastorales (hors montagne)

A noter : Concernant les PAEC historiques, sauf cas particulier et dûment justifié, le périmètre 2022 est celui validé la campagne précédente.

Remarques éventuelles de l'opérateur :

- Opérateur :

Structure : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE

Adresse physique : Pôle interconsulaire – 295 boulevard des Saveurs – 24 660 COULOUNIEUX-CHAMIER

Adresse postale : CS 10250 – 24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Référent(s) : Bernadette BOISVERT

Antenne du Périgord Noir – Place Marc Busson – 24200 SARLAT-LA-CANEDA

Tel : 05 53 28 60 80

Email : bernadette.boisvert@dordogne

- Structures partenaires (doit contenir la structure animatrice si différente de l'opérateur)

| Structure | Coordonnées | Rôle / mission |
|---|---|--|
| CEN Nouvelle Aquitaine | 8, rue Saint-Georges 24400 MUSSIDAN | Réalisation de diagnostics à la demande de l'opérateur, sur des zones à enjeu majeur |
| Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne | 3, Avenue de Lascaux 24290 MONTIGNAC | Maître d'ouvrage du Docob Vallées des Beunes |

| | | | |
|--|---|--|---|
| Nom du territoire : PAEC associé VALLEES DES BEUNES | | Code territoire : AQ_BEUN | Année de 1^{ère} mise en œuvre : 2015 |
| Département 24 | Communes : 12 communes du Sud-est du département de la Dordogne accueillant le site Natura 2000 FR7200666 « Vallée des Beunes » | | Opérateur : Chambre d'Agriculture de la Dordogne Pôle Interconsulaire – boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER |
| Type(s) de territoire : Zone humide, coteaux calcaires, zone de pastoralisme, territoire de chasse de chiroptères | | Animateur(s) : Bernadette BOISVERT Chambre d'agriculture de la Dordogne Antenne du Périgord Noir Place Marc Busson – 24200 SARLAT-LA-CANEDA | |
| Résumé du diagnostic de territoire : | | | |
| <p>Le territoire occupe 28 328 ha et comprend 21.74% de SAU, soit 6 158 ha. Il regroupe 262 exploitations agricoles, dont une centaine à caractère professionnel. Les orientations technico-économique des exploitations sont à dominante polyculture-élevage (7 communes sur 12) avec souvent un atelier hors sol associé à un élevage bovin. Comme sur l'ensemble de la zone pastorale, l'agriculture y est très diversifiée, placée sous signes de qualité et valorisée par le tourisme à la ferme (vente directe et hébergement).</p> <p>Les vallées comme les coteaux qui les dominent sont, là encore, marqués par la déprise agricole. Pour cette raison, une dynamique est en cours depuis quelques mois autour du pastoralisme, avec un projet de création d'une association foncière pastorale qui devrait voir le jour en 2015.</p> <p>Au-delà des enjeux directement liés aux habitats d'intérêt communautaire, on recense également 1 gîte d'importance comprenant plusieurs espèces de chiroptères, dont le Rhinolophe euryale. Cette espèce, réputée pour exploiter au minimum les 10 km autour de son gîte, impacte 6 communes sur les 12 du PAEC.</p> <p>Les enjeux des sites, visés par ce PAEC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'ouverture des milieux et réinvestir des zones de déprise par des travaux d'ouverture et/ou par la réintroduction d'animaux pâturant, - Préserver les tourbières basses alcalines et les mégaphorbiaies par un entretien régulier (fauche ou pâturage) et des pratiques extensives, peu utilisatrices d'intrants, conservant les milieux humides en vallées - Conserver des pelouses sèches, des landes à genévrier et maintenir des mosaïques d'habitat sur les coteaux, par des travaux de restauration et entretien mécanique/manuel et par la remise en place d'un pâturage extensif. - Préserver le territoire de chasse des chiroptères par un assolement diversifié (conversion de terres en prairies, notamment dans les vallées) la fauche tardive, la réduction des herbicides et la présence de couvert sous vergers. | | | |

2. Bilan 2015-2020

TABLEAU 1 : Bilan des démarches agro-environnementales précédemment mise en œuvre sur le territoire et évaluation

| Dispositifs MAET ou MAEC mobilisés | Analyse synthétique, évaluation des dispositifs |
|---|---|
| AQ_BEUN_SHP1 : Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien | La mesure système SHP1 est une porte d'entrée intéressante dans les exploitations : tout en accompagnant la gestion extensive, elle renforce l'intervention dans les zones à faible potentiel qui avaient tendance à être abandonnées et constitue une porte d'entrée pour sensibiliser les agriculteurs à des mesures plus ponctuelles sur des habitats d'intérêt communautaire. |
| AQ_BEUN_HE01 : Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale | La MAEC HE01 de gestion pastorale permet d'intégrer les habitats d'intérêt communautaires dans des ensembles plus larges que sont des mosaïques d'habitats, afin de pouvoir intervenir plus facilement sur les milieux sensibles et de mobiliser des agriculteurs. Elle est essentielle sur ce territoire marqué par la déprise agricole, car elle permet de réinvestir des zones peu productives (bois, landes ou milieux humides) qui n'étaient plus entretenues. Elle est très bien perçue par les éleveurs. |
| AQ_BEUN_HE03 : Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique | Seule une mesure d'ouverture des milieux a été mobilisée en 2016 sur 6 ha (HE03). Le faible niveau de rémunération des TO OUVERT, comparé à la difficulté de mise en œuvre ne les rend pas attractives. |
| AQ_BEUN_HE06 : Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) | Les mesures de retard de fauche à 20 jours sont réservées aux 6 communes situées en territoire de chasse des chiroptères. Il apparaît que le retard de fauche couplé à l'absence de fertilisation recueille davantage d'intérêt que lorsqu'il est proposé seul. L'impact sur le milieu étant également plus favorable, il a été décidé de ne conserver que la mesure HE07. |
| AQ_BEUN_HE07 : Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation | |
| AQ_BEUN_HE08 : Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation | La conversion de terres en prairies est réservée aux 6 communes situées en territoire de chasse des chiroptères, dans des secteurs où les prairies ne sont pas dominantes. |
| AQ_BEUN_HE09 : Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec absence de fertilisation | Le retard de fauche à 40 jours s'adresse aux prairies humides de fonds de vallées |
| AQ_BEUN_RI01 : Entretien des ripisylves | La mesure d'entretien des fossés a été fortement souscrite les 2 premières années, tandis que la mesure d'entretien des ripisylves est à encourager. |
| AQ_BEUN_FO01 : Entretien des fossés, rigoles et canaux | |
| AQ_BEUN_VE03 : Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers | Les mesures relatives aux vergers, qui s'adressent en particulier aux noyeraies, ont peu d'efficacité sur le terrain : les agriculteurs qui décident d'un changement de pratique pour cette production optent souvent pour une conversion en agriculture biologique |
| <p>Commentaire général</p> <p>Les mesures d'ouverture des milieux n'ont pas du tout été mobilisées en raison de leur faible niveau de rémunération comparativement à la difficulté de mise en œuvre. De plus, les habitats de pelouses particulièrement visés par les Docob en place, sont situés dans des zones très pentues (versants de vallées) difficiles d'accès et qui ont perdues depuis longtemps leur usage agricoles : elles ne sont que rarement détenues par des agriculteurs. Ces mesures ont été retirées du PAEC en 2017.</p> | |

D'une manière générale, les mesures confortant les exploitations d'élevage extensif et valorisant le pâturage vont dans le bon sens, pour l'ensemble de la zone pastorale de Dordogne : le déploiement du pâturage sur ces secteurs permet de réduire la dégradation des milieux naturels et d'installer une pratique dans le long terme.

Pour les vallées humides, l'entretien par pâturage est plus délicat à mettre en œuvre, car il nécessite des races adaptées. A titre expérimental, des vaches de race Bordelaise sont mises à disposition par le conservatoire des races d'Aquitaine pour tester leur efficacité dans un secteur très humide des Beunes. L'expérience est concluante et d'autres syndicats de rivière du département sont venus en visite sur le territoire pour s'inspirer de ce partenariat qui permet en outre de contribuer à la préservation d'une race menacée.

TABLEAU 2 : Bilan 2015-2021

2020 : ne pas préciser les chiffres concernant la prolongation des contrats 2015, uniquement les nouveaux contrats (nouvelles surfaces engagées)

2021 : ne pas préciser les chiffres concernant la reconduction des contrats, uniquement les nouveaux contrats (nouvelles surfaces)

| Année | Dispositifs | Nombre de contrats | Surfaces/ linéaires/ autres unités engagées | Montant total pour la durée de l'engagement 1 an et/ou 5 ans (€) | Source des données : DRAAF (extraction ISIS) ou Bilans post-animation |
|-------|--|--------------------|---|--|---|
| 2015 | Systèmes | 7 | 585 ha | 170 498 € | Bilan post animation |
| | Localisées parcellaires | 14 | 354 ha | 166 062 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 2 | 3 142 ml | 29 868 € | |
| | S/S TOTAL | | | 366 428 € | |
| 2016 | Systèmes | 4 | 214 ha | 62 370 € | Bilan post animation |
| | Localisées parcellaires | 9 | 163 ha | 84 487 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 2 | 1 195 ml | 10 349 € | |
| | S/S TOTAL | | | 157 206 € | |
| 2017 | Systèmes | 3 | 92 ha | 26 813 € | Bilan post animation |
| | Localisées parcellaires | 4 | 59 ha | 23 784 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 2 | 0 ml | 0 € | |
| | S/S TOTAL | | | 50 597 € | |
| 2018 | Systèmes | 0 | 0 | 0 € | Bilan post animation |
| | Localisées parcellaires | 1 | 2 ha | 2 013 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 1 | 280 ml | 2 100 € | |
| | S/S TOTAL | | | 4 113 € | |
| 2019 | Systèmes | 0 | 0 | 0 € | Bilan post animation |
| | Localisées parcellaires | 0 | 0 | 0 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 0 | 0 | 0 € | |
| | S/S TOTAL | | | 0 € | |
| 2020 | Systèmes | 0 | 0 | 0 € | |
| | Localisées parcellaires | 0 | 0 | 0 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 0 | 0 | 0 € | |
| | S/S TOTAL (uniquement les nouvelles surfaces) | | | 0 € | |
| 2021 | Systèmes | 0 | 0 | 0 € | Bilan post animation |
| | Localisées parcellaires | 2 | 28 ha | 2 390 € | |
| | Localisées ponctuelles | | | | |
| | Localisées linéaires | 0 | 0 | 0 € | |
| | S/S TOTAL (uniquement les nouvelles surfaces) | | | 2 390 € | |

3. Prévisionnel 2022 :

Il est attendu la liste des MAEC 2022 et le prévisionnel « nouvelles surfaces ». Ces informations doivent être précisées ci-dessous et dans l'annexe 7.2-MAEC2022_preparamétrage.

MAEC 2022 :

Pour rappel (cf. AAP 2022) : Les MAEC 2022 éligibles sont celles précisées dans l'annexe 7.2. Elles correspondent aux MAEC contractualisées entre 2015 et 2020 et aux MAEC ouvertes en 2021 (peu importe si elles ont été contractualisées ou non en 2021). De nouvelles MAEC pourront être proposées uniquement dans les cas précisés ci-dessous.

- ✓ PAEC enjeu biodiversité : aucune nouvelle MAEC ne peut être proposée. Les MAEC éligibles sont celles qui remontent dans l'annexe 7.2 dans l'onglet MAEC historiques.
- ✓ PAEC enjeu eau :

Il est demandé aux opérateurs d'échanger avec les Agences de l'Eau en amont du dépôt des PAEC pour connaître précisément leurs règles d'intervention. L'annexe 10 précise les TO financés par l'AELB.

❖ PAEC eau dont la 1^{ère} année d'ouverture serait 2022 :

De facto, des nouvelles MAEC peuvent être proposées. Les MAEC proposées doivent tenir compte des règles d'ouverture précisées par PDR en annexe 5.

Le PAEC doit contenir au maximum 5 MAEC, auxquelles peuvent s'ajouter d'éventuelles mesures systèmes. Une MAEC peut contenir jusqu'à 3 TO (exceptionnellement et si justifié 4 TO peuvent être acceptés).

❖ PAEC eau historiques :

De nouvelles MAEC sont autorisées (nouvelles combinaisons de TO).

Prévisionnel nouvelles surfaces 2022 :

Seul le prévisionnel des « nouvelles surfaces » est attendu.

Les « nouvelles surfaces » correspondent aux surfaces qui n'ont pas fait l'objet de contrat MAEC dans le passé. Elles s'opposent aux « surfaces reconduites » qui correspondent aux surfaces qui ont fait l'objet d'un contrat passé (en 2015, 2016, 2017 ou 2021) et qui pourraient de nouveau être concernées par un contrat MAEC en 2022. **Le prévisionnel des « surfaces reconduites » est du ressort de l'AG, l'opérateur n'a pas à le fournir.**

Descriptif annexe 7.2-MAEC2022_preparamétrage :

L'annexe 7.2-MAEC2022_preparamétrage contient différents onglets :

- Identité du territoire : pour rassembler différentes informations sur le territoire du PAEC
- MAEC historiques : affiche automatiquement la liste des MAEC contractualisées entre 2015 et 2020 et les MAEC ouvertes en 2021 (peu importe si elles ont été contractualisées ou non en 2021) une fois le code PAEC renseigné dans le 1^{er} onglet
- Localisée N°X EAU : pour les territoires éligibles, permet le préparamétrage des nouvelles mesures localisées (une mesure par onglet),
- Récap_Localisées : récapitulatif des nouvelles mesures
- Systèmes : pour les territoires éligibles, permet le préparamétrage des nouvelles mesures systèmes

Les 2 premiers onglets sont à remplir obligatoirement pour tous les territoires. Les territoires à enjeu eau et éligibles à l'ouverture de nouvelles MAEC peuvent compléter les onglets suivants. L'ouverture de nouvelles MAEC doit être dûment justifié.

Tableau récapitulatif MAEC et prévisionnel nouvelles surfaces 2022 :

TABLEAU 4 : Prévisionnel contractualisations 2022 (à remplir par tous les territoires)

| Les objectifs MAEC proposés pour 2022 | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|--|--------------------------------|-------------------|--------------------------------|--|--|
| Code mesure RR_TTTT_MAEC | Intitulé complet de la mesure | Opérations mobilisées (ex : COUVER06+ HERBE_03 ...) | Montant annuel (€/unité) | Nb de contrats | Surfaces (ha) Autres unités | Montant total pour la durée de l'engagement 1 an ou 5 ans (€) | Justification des surfaces prévues |
| AQ_BEUN_SHP1 | Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien | SHP_01 | 58.29 | 1 | 80 ha | 4 663 | Estimation sur la base des précédentes années de mise en œuvre |
| AQ_BEUN_HE01 | Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale | HERBE_09 | 75.44 | 1 | 40 ha | 3 018 | |
| AQ_BEUN_HE03 | Maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique | OUVERT_02 HERBE_09 HERBE_03 | 215.32 | | | | |
| AQ_BEUN_HE06 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) | HERBE_06 | 120.86 | | | | |
| AQ_BEUN_HE07 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation | HERBE_06 HERBE_03 | 165.32 | 1 | 5 ha | 826 | |
| AQ_BEUN_HE08 | Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation | COUVER_06 HERBE_03 | 399.69 | 1 | 5 ha | 9 992 | |
| AQ_BEUN_HE09 | Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec absence de fertilisation | HERBE_06 HERBE_03 | 267.32 | 1 | 5 ha | 1 337 | |
| AQ_BEUN_VE03 | Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers | PHYTO_03 | 368.50 | 1 | 5 ha | 1 842 | |
| AQ_BEUN_RI01 | Entretien des ripisylves | LINEA_03 | 1.50 | 1 | 200 ml | 300 | |
| AQ_BEUN_FO01 | Entretien des fossés | LINEA_06 | 3.23 | 1 | 200 ml | 646 | |
| TOTAL | | | | | | 22 624 | |

4. Diagnostic de territoire (3 pages maximum)

- Description du territoire et analyse (*mobilisation des données agricoles, environnementales et économiques disponibles - identification des enjeux de territoire agricoles et environnementaux, des principales problématiques environnementales et des pratiques agricoles du territoire*)

Composé de 12 communes, le territoire occupe une superficie de 28 328 ha pour une population de 15 000 habitants en 2009, soit 53 habitants au km², contre 45.5 pour l'ensemble du département.

Le territoire repose sur les contreforts du massif central. Si le relief est peu accusé (340 m maximum) il n'en reste pas moins accidenté du fait de l'érosion qui a fortement entaillé les roches tendres. Il en résulte une grande diversité de paysages, un parcellaire morcelé et des pentes peu mécanisables.

Les sols de cause dominant très largement sur le territoire, mais le calcaire est parfois recouvert par des placages acides, composés de sable en surface et d'argile en profondeur. Ces recouvrements dominent à l'extrême sud de la zone pastorale, sur le canton de Villefranche du Périgord, et plus localement autour du plateau de Domme ainsi qu'au sud et à l'est de Sarlat. Les sédiments anciens au nord de Terrasson accueillent des sols peu fertiles, de texture très grossière et des sols peu épais à tendance hydromorphe.

L'essentiel du territoire porte la marque de l'homme et de ses activités. Pourtant, il reste riche de milieux favorables à l'habitat d'espèces animales et végétales, comme par exemple :

- Les rivières Dordogne et Vézère dont les eaux présentant en général une bonne qualité hydrobiologique, où viennent frayer des poissons migrateurs (esturgeons, aloses, lamproies et saumon)
- Les falaises de la Dordogne, de la Vézère qui abritent des espèces endémiques
- Les végétations basses des milieux humides ou secs, créés et entretenus par l'homme... sont le refuge d'espèces remarquables.

Tous ces milieux extrêmement variés ont un caractère exceptionnel, avec de nombreuses ZNIEFF, des sites Natura 2000, 1 arrêté de biotope, 1 Grand site... C'est un patrimoine vivant, précieux au même titre que les monuments ou les sites historiques. Un grand nombre d'entre eux est pourtant menacé de disparition, notamment en raison d'un déficit d'entretien lié à la déprise agricole.

Le taux de boisement moyen sur le territoire du PAEC est de 54% contre 47% sur l'ensemble du département et seulement 20% à la fin du XIX^{ème} siècle. La forêt est composée de 67 % de feuillus (chênes, châtaigniers,...) et de 33 % de résineux (pins maritimes, pins sylvestres....), souvent en mélange. Presque exclusivement privée, son morcellement excessif rend sa gestion et sa mise en valeur très difficile.

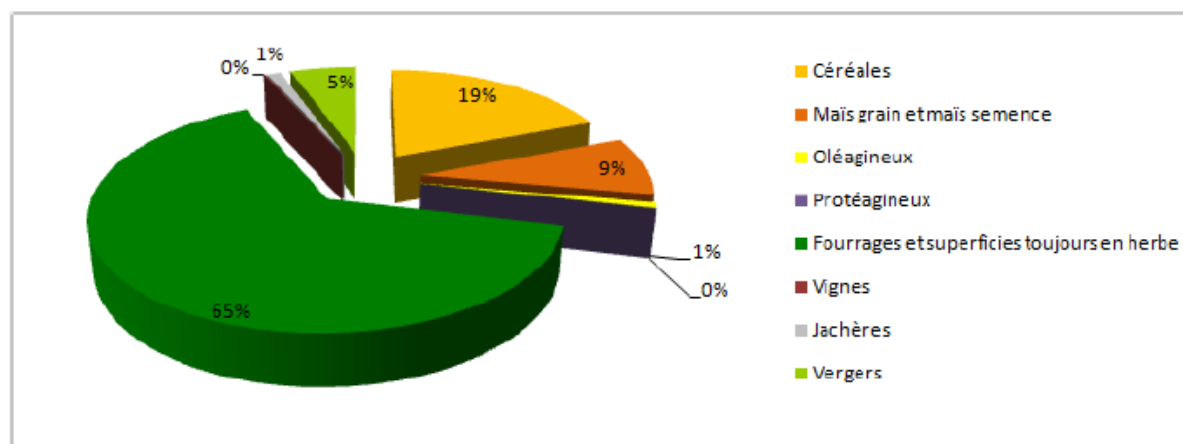
La déprise agricole est à l'origine de l'accroissement de la surface boisée, par boisement spontané et par plantation. Bien que le patrimoine forestier participe à l'attractivité du territoire, nombreuses communes (42/164) dont le taux de boisement dépasse 65% ont atteint un seuil d'acceptabilité qui fait place à un sentiment d'abandon, et qui conduit des élus locaux à rechercher des solutions pour relancer une dynamique locale.

L'activité agricole en quelques chiffres :

Selon les chiffres du RGA 2010, les orientations technico-économique des communes sont largement dominées par la polyculture-élevage (59%) ou l'élevage pur (37%, dont herbivores 18%, volailles grasses ou maigres 19%). Les autres activités (grandes cultures, fruits, légumes et fleurs) concernent moins de 4% des communes du territoire.

| | Dordogne | PAEC Vallées des Beunes |
|---|----------|-------------------------|
| Nombre de communes | 557 | 12 |
| Surface totale - ha | 906 001 | 28 328 |
| SAU - ha | 309 682 | 6 158 |
| Taux de SAU / surf. totale | 34,18% | 21,74% |
| Taux de boisement | 46,53% | 60,74% |
| Nombre total d'exploitations | 8 683 | 262 |
| Nombre d'exploitations "professionnelles" | 4 166 | 105 |
| SAU moyenne / ha - toutes exploitations | 35,67 | 23,50 |
| SAU moyenne / ha - exploitations pro. | 74,34 | 58,65 |
| Evolution de la SAU 1988 - 2010 | -16,20% | -21,00% |
| Taux de terres labourables | 57,77% | 50,75% |
| Taux de surfaces toujours en herbe | 33,21% | 44,93% |
| Taux de cultures permanentes | 7,03% | 3,62% |
| Nombre d'élevages bovins | 3 364 | 112 |
| Effectifs Bovins 2011 | 110 867 | 2 379 |
| Evolution effectifs bovins 2000-2011 | -7,45% | -15,10% |
| Nombre d'élevages ovins | 1 906 | 47 |
| Effectifs ovins 2014 | 45 220 | 1 453 |
| Evolution effectifs ovins 2007-2014 | -22,56% | -3,39% |

L'assolement sur le territoire se répartit comme suit :



La part occupée par les cultures fourragères (65%) et le taux de surface toujours en herbe sur la SAU (42%) témoignent bien de l'importance de l'activité d'élevage et de la place des herbivores. 36% des exploitations (professionnelles ou non) disposent d'un élevage bovin et 17% d'un élevage ovin.

On constate une baisse très significative des effectifs pâturant sur le territoire : ils chutent de 6.5% pour les bovins entre 2000 et 2010 (10 ans) et de 21.1% pour les ovins entre 2007 et 2014 (7 ans).

Un territoire Leader en matière de tourisme à la ferme et vente directe :

La Dordogne est le 1er département français en matière de tourisme à la ferme et de vente directe avec 22 % des exploitations concernées. L'activité est particulièrement dense sur le territoire du PAEC qui draine l'essentiel de la clientèle touristique du département.

L'offre touristique est largement dominée par les gîtes ruraux qui représentent 33% des activités, suivis par les chambres d'hôtes, le camping à la ferme et les fermes auberges.

La filière est créatrice d'emplois salariés dans 27% des cas, dont la moitié à durée indéterminée. Ils prouvent la bonne santé économique de ces exploitations.

Le Périgord possède des atouts gastronomiques reconnus. Nombreux réseaux et circuits sont organisés autour de la gastronomie locale :

- le réseaux Bienvenue à la ferme très présent, et plus rarement Accueil paysan
- les Fermes Ouvertes en Périgord
- 15 Marchés de Producteurs de Pays
- 12 Boutiques de Producteurs
- des fermes pédagogiques
- des Auberges et Cafés de pays....
- Et les routes du Foie gras du Périgord, de la noix du Périgord, des vins de Bergerac, qui sillonnent le territoire.

Les signes officiels de qualité sont des gages de savoir-faire, de méthodes de productions, ou d'origine géographique qui confèrent aux produits des valeurs sûres. On distingue sur le territoire du PAEC des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), des Identités géographique Protégée (IGP) et des Labels.

L'Agro-écologie au cœur des préoccupations :

Depuis près de 10 ans, un réseau d'agriculteur s'est constitué sur le territoire, à l'initiative de l'antenne de la Chambre d'Agriculture du Périgord Noir, pour contribuer à l'évolution des pratiques sur ce territoire qui était alors classé en zone vulnérable. D'expérimentations sur l'utilisation des couverts végétaux ou des techniques culturales simplifiées, en journées de vulgarisation et en accompagnement individuel, le territoire est peu à peu devenu Leader en matière d'agro-écologie dont le reste du département s'est fait écho.

Une menace importante, la déprise agricole :

Le contexte agricole, décrit précédemment, est très marqué par la déprise agricole. Or cette réalité, synonyme de friches et de boisements naturels, est lourde de conséquences :

- les espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux se raréfient,
- des surfaces sont progressivement retirées du potentiel de production agricole,
- des panoramas disparaissent, du bâti remarquable est masqué par la forêt, du petit patrimoine enfoui sous les ronces...
- le paysage s'uniformise et on peut éprouver une sensation d'enfermement, même un sentiment général d'abandon...
- enfin, sur les coteaux calcaires notamment, le risque incendie n'est pas à négliger. En 2011, particulièrement marquée par la sécheresse, plusieurs départs de feu ont été recensés sur des coteaux fortement embroussaillés, autrefois entretenus par le pâturage.

Or le territoire présente une vocation touristique très marquée et les enquêtes réalisées démontrent que l'une des premières motivations des touristes qui fréquentent notre région est de séjourner dans un environnement de qualité d'un point de vue patrimonial et paysager.

5. Stratégie agro-environnementale du territoire (3 pages maximum)

- Réponses à apporter, évolutions envisageables pour répondre aux problématiques environnementales, enjeux retenus

Les petites vallées humides, comme les coteaux calcaires très secs, subissent fortement la déprise agricole : de nombreux espaces peu productifs et difficiles à exploiter sont peu à peu délaissés et se referment. Aujourd'hui, l'abandon de certains tronçons des vallées des Beunes et de petites clairières de coteaux produit un effet banalisateur et représente une perte pour la biodiversité. Or la richesse biologique liée à ces milieux avait été jusqu'ici préservée grâce à l'activité humaine qui maintenait une pression adaptée.

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention PDR 2014-2020.

Sont considérés comme prioritaires les enjeux suivants :

- ⇒ LUTTE CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX (sur l'ensemble de la zone pastorale de Dordogne)
- ⇒ MAINTIEN DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Est considéré comme secondaire l'enjeu suivant :

- ⇒ PRESERVATION DES TERRITOIRES DE CHASSE AUTOUR DES SITES DE MISE BAS DE CHAUVES-SOURIS

o Les enjeux du PAEC et les mesures proposées :

| Type de couvert et/ou habitat visé | Code de la mesure | Objectifs de la mesure | Montant | Financement |
|--|-------------------|--|-----------|------------------------|
| Prairies permanentes, landes, parcours, bois pâturés) | AQ_BEUN_SHP1 | Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle | 58,33 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE01 | Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale | 75,44 € | 75% Europe 25% Etat |
| PP, landes avec présence de ligneux bas | AQ_BEUN_HE03 | Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique | 135,44 € | 75% Europe 25% Etat |
| Habitats d'intérêt communautaire de Bas marais alcalins et de Mégaphorbiaies ; Habitats d'espèces pour le Cuivré des Marais et le Damier de la succise | AQ_BEUN_HE06 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) | 120,86 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE07 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation | 165,32 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE08 | Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation | 381,21 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE09 | Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec absence de fertilisation | 267,32 € | 75% Europe 25% Etat |
| Habitats d'intérêt communautaire de Landes et Pelouses | AQ_BEUN_HE06 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) | 120,86 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE07 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation | 165,32 € | 75% Europe 25% Etat |
| Ripisylves (HEIC Odonates) | AQ_BEUN_RI01 | Entretien des ripisylves | 1,50 €/ml | 75% Europe 25% Etat |
| Habitats d'intérêt communautaire de Bas marais alcalins et Mégaphorbiaies ; Ripisylves | AQ_BEUN_FO01 | Entretien des fossés, rigoles et canaux | 1,94 €/ml | 75% Europe 25% Etat |
| Habitats d'espèces pour les chauves-souris | AQ_BEUN_HE06 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) | 120,86 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE07 | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation | 165,32 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_HE08 | Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation | 381,21 € | 75% Europe 25% Etat |
| | AQ_BEUN_VE03 | Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers | 368,50 € | 75% Europe 25% Etat |

- **Adaptations locales des cahiers des charges**

Mesure système AQ_BEUN_SHP1 :

Le territoire du PAEC relève du **niveau de risque de type 1** - potentiel agronomique faible : risque d'abandon des surfaces, de fermeture des milieux...

Le **taux minimal de SC** engagées dans la surface en herbe de l'exploitation est **fixé à 50% minimum**.

Mesure AQ_BEUN_HE01 utilisant le TO HERBE_09 :

P11 : **Nombre d'années** sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : 5/5.

Mesure AQ_BEUN_HE03 utilisant le TO OUVER_02 + HERBE_03 + HERBE_09 :

To OUVER_02 : p9 = **Nombre d'années** sur lesquelles une élimination mécanique doit être réalisée = 2/5

To HERBE_03 : UN = **71 unités** d'azote économisés

P16 = **5 années** d'absence de fertilisation

To HERBE_09 : P11 : **Nombre d'années** sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : 5/5.

Mesure AQ_BEUN_HE06 utilisant les TO HERBE_06 :

To HERBE_06 : j2 = **20 jours** de retard de fauche

E5 = **100%** de la surface engagée chaque année

Mesure AQ_BEUN_HE07 utilisant les TO HERBE_06 + HERBE_03 :

To HERBE_06 : j2 = **20 jours** de retard de fauche

E5 = **100%** de la surface engagée chaque année

To HERBE_03 : UN = **71 unités** d'azote économisés

P16 = **5 années** d'absence de fertilisation

Mesure AQ_BEUN_HE08 utilisant les TO COUVER_06 + HERBE_03 :

To HERBE_03 : UN = **118 unités** d'azote économisés

P16 = **5 années** d'absence de fertilisation

Mesure AQ_BEUN_HE09 utilisant les TO HERBE_06 + HERBE_03 :

To HERBE_06 : j2 = **40 jours** de retard de fauche

E5 = **100%** de la surface engagée chaque année

To HERBE_03 : UN = **71 unités** d'azote économisés

P16 = **5 années** d'absence de fertilisation

Mesure AQ_BEUN_RIO1 utilisant le TO LINEA_03 :

To LINEA_03 : p3 = **5 ans** d'entretien des ripisylves requis

Mesure AQ_BEUN_FO01 utilisant le TO LINEA_06 :

To LINEA_06 : p3 = **5 ans** d'entretien des fossés requis

Mesure AQ_BEUN_VE03 utilisant le TO PHYTO_03 :

To PHYTO_03 : Montant défini pour la région Nouvelle Aquitaine : 368.5 €

- **Modalités de sélection des dossiers individuels (critères d'éligibilité et de priorisation)**
 - Dossiers comportant des habitats d'intérêt communautaire
 - Dossiers Issus des secteurs activement engagés dans le développement du pastoralisme (présence d'une AFPL ou collectivité engagée dans le développement du pastoralisme ;
 - Candidats ayant participé à une journée d'information/formation préalable, pour connaître les enjeux et les cahiers des charges des mesures ;
 - Dossiers présentés par de nouveaux installés ;
 - Dossiers présentés par des primo contractant.

- **Animation et accompagnement pour la contractualisation de MAEC**

La mise en œuvre du PAEC s'effectue selon les étapes suivantes :

- 1) Communication auprès du public bénéficiaire : selon les modalités décrites au chapitre 2.3
 - 2) Formation des agriculteurs intéressés : présentation des objectifs des mesures et des engagements correspondant ; accompagnement des agriculteurs dans la réalisation d'auto diagnostics, permettant de vérifier l'éligibilité des exploitations et de pressentir l'éligibilité des parcelles
 - 3) Déplacement sur les exploitations et réalisation de diagnostics d'exploitation, de diagnostics parcellaires (écologiques), et si nécessaire, de programmes de travaux ou de plans de gestion pastorale. Un modèle de diagnostic d'exploitation et parcellaire est en préparation avec l'ensemble des opérateurs de PAEC du département, afin de proposer un modèle unique.
 - 4) Cartographie des parcelles à engager
 - 5) Accompagnement des agriculteurs pour l'engagement des mesures via télépac
 - 6) Suivi et accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures de gestion
 - 7) Mise en œuvre d'un plan de gestion pastoral pour les exploitations engagées dans la mesure : AQ_BEUN_HE01.
-
- **Actions complémentaires mobilisées (actions de sensibilisation, de démonstration, d'échanges d'expériences, investissements, aménagements...)**

La Chambre d'agriculture déploie depuis 2011 des moyens d'animation sur le territoire de la zone pastorale, afin de sensibiliser les acteurs à la nécessité de lutter contre la fermeture des milieux et aux enjeux du pastoralisme. Elle accompagne les collectivités pour la création d'associations foncières pastorales, elle accompagne des reconversions ou des installations en élevage ovin, elle recherche des solutions techniques et/ou financières pour encourager le développement du pastoralisme. Les mesures développées dans le PAEC sont notamment au service de cet enjeu.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation des Docobs, plusieurs journées de sensibilisation ont été réalisées à destination du grand public :

- Découverte de la flore et de la faune des prairies humides
- Reconnaissance des orchidées des pelouses sèches
- Nuit des chauves-souris, pour comprendre leur biologie et prendre conscience des risques de perturbation
- Inauguration, avec un large public, de l'arrivée des vaches bordelaises pour entretenir les prairies humides des vallées des Beunes
- Sortie plein air « A la découverte de la biodiversité de la Vallée des Beunes » avec le MNHN : présentation de la zone humide, ses caractéristiques, ses fonctionnalités et "opération escargot".

- Synergie avec d'autres démarches de développement local

Aujourd'hui, la Chambre d'Agriculture et son antenne professionnelle le CrDA du Périgord Noir, conduit le projet « Collectifs autour de l'Agro-écologie en Périgord » dont l'ambition est de développer l'autonomie fourragère et de préserver les sols. Il s'appuie sur des pratiques ou des itinéraires techniques innovants, comme par exemple l'économie d'intrants, l'optimisation du pâturage, la couverture permanente des sols, l'agroforesterie...

La dynamique engagée grâce à ce projet prédispose les agriculteurs à mieux comprendre et à intégrer les enjeux liés à la préservation des milieux, d'autant qu'un certain nombre de pratiques de l'agro-écologie concourent largement au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

6. Gouvernance, suivi et évaluation du PAEC pendant et après la durée du projet (2 pages maximum)

- Instances, synergie et articulations entre partenaires du territoire pour la co-construction du PAEC, modalités de fonctionnement, comité de pilotage...

| Territoire d'intervention | Structure | Missions |
|---|--|---|
| OPERATEURS | | |
| PAEC « Zone Pastorale de La Dordogne » et PAEC associés | Chambre d'Agriculture de La Dordogne | Portage global, mise en œuvre, coordination, suivi du PAEC |
| ANIMATEURS | | |
| PAEC associé « Vallées des Beunes » | Chambre d'Agriculture de La Dordogne CEN Nouvelle Aquitaine | Information, communication sur les MAEC Diagnostics d'exploitation et parcellaires pour les MAEC système et localisés Appui au montage des dossiers Diagnostics écologiques sur les milieux présentant un intérêt écologique fort et programmes de travaux |

L'animation du Docob Natura 2000 des Vallées de Beunes est placée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, qui a choisi comme prestataire la Chambre d'agriculture de la Dordogne en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. **Un comité de pilotage est en place depuis une dizaine d'années.**

Dans le cadre de la mise en place des MAEC, son rôle est le suivant :

Il définit la stratégie à mettre en œuvre pour déployer les MAEC sur le territoire et suivre leur efficacité sur le terrain. Il oriente les missions des animateurs. Il assure également le lien avec chacun des PAEC associés. Il se réunit en moyenne 1 fois / an, sur invitation des services de l'Etat.

- Suivi et évaluation du PAEC : missions assignées à chacun, moyens mobilisés...

Suivi-Evaluation :

Les indicateurs de suivi de changement de pratiques seront évalués à partir des critères ci-après :

- Nombre d'ha engagées en MAEC Système herbager individuelle
- Nombre d'ha engagés en gestion pastorale
- Nombre d'ha engagés en retard de fauche
- Nombre d'ha engagés en conversion de terres arables en prairies
- Nombre de mètres linéaires de ripisylve engagés en entretien
- Nombre d'agriculteurs concernés par les mesures
- Répartition sur le territoire.

L'ensemble de ces suivis ne peut être mis en œuvre que sur la base des moyens mobilisables ; à ce titre ils ne peuvent concerner que les indicateurs de suivi de changement de pratiques. Chaque fin d'année, un bilan est présenté au comité de pilotage : il permet de proposer d'éventuelles mesures correctives et d'ajuster les objectifs annuels.

- Perspectives de pérennisation des opérations financées au-delà du PAEC

Les démarches de territoire engagées autour de la structuration du foncier en AFP vont permettre de remobiliser durablement du foncier dont la gestion est confiée à des éleveurs ou groupes d'éleveurs. Ici et là, on voit aussi des initiatives individuelles de propriétaires qui interpellent des éleveurs pour leur confier l'entretien d'anciennes prairies ou de zones boisées.

D'autre part, les éleveurs qui se sont impliqués dans le pastoralisme veulent développer un nouveau mode de production, plus économe en intrants (notamment en céréales) et en foncier, tout en valorisant l'image du pastoralisme auprès du consommateur, notamment à travers les circuits courts présents localement (boutiques de producteurs, marchés fermiers, plate-forme départementale pour l'approvisionnement des collectivités...).

Cette dynamique sera renforcée par le projet agro-environnemental et climatique, elle va permettre de renforcer les éleveurs en place et devrait encourager de nouvelles installations autour du pastoralisme, afin de développer une pratique naissante sur ce territoire de la zone pastorale.

Par ailleurs, l'expérience qui a démarré en 2017, avec des vaches de race Bordelaise pour entretenir les fonds de vallée humides, permet de prolonger un entretien mécanique réalisé depuis plusieurs années et intéresse d'autres syndicats de vallée qui s'en inspirent.

Toutefois, l'activité d'élevage, d'une manière générale est soumise à de nombreux aléas et l'histoire de la zone pastorale nous enseigne que des soutiens spécifiques (ICHN, MAEC...) sont indispensables au maintien de l'activité.

Pour ce qui est des engagements unitaires de conversion de terres arables en prairies, on peut espérer que l'engagement concomitant des agriculteurs dans une pratique plus extensive et économe en intrants sera durable, et que les surfaces converties n'auront plus intérêt à être remises en culture.

Pour le retard de fauche, sa faisabilité est très dépendante des conditions climatiques annuelles et des besoins en fourrage qui en découlent. Sa pérennisation sera d'autant plus facile que des moyens compensatoires sont proposés aux travers des mesures agro-environnementales.